

Plan de transition climat Groupe CDC

Mise à jour
Septembre 2026

Table des matières

1	<i>Le Groupe CDC face à l'urgence climatique</i>	2
2	<i>Synthèse 2025 et éléments de compréhension du plan de transition</i>	5
2.1	Comprendre les émissions du Groupe.	5
2.2	Comprendre le plan de transition climatique :	6
2.2.1	Plan de transition – Emissions opérationnelles – Groupe CDC	7
2.2.2	Plan de transition – Emissions financées – Groupe CDC	7
3	<i>Le plan de transition</i>	9
3.1	Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)	9
3.2	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique	11
3.3	Leviers de décarbonation	11
3.4	Evolution périmètre 2025 et perspective 2026 :	14
3.4.1	Evolution 2025 : Transdev	15
3.4.2	Prospective 2026 : intégration de l'acquisition des sociétés SFTRF et ATMB :	15
3.5	Plan de transition – volet émissions opérationnelles du Groupe	17
3.5.1	Périmètre Groupe des émissions opérationnelles	17
3.5.2	Bilan des émissions opérationnelles du groupe CDC	17
3.5.3	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique sur le périmètre « opérationnel »	19
3.5.4	Stratégie et leviers pour les émissions opérationnelles	22
3.6	Plan de transition – volet émissions financées	28
3.6.1	Périmètre Groupe des émissions financées	28
3.6.2	Bilan des émissions financées du groupe CDC	29
3.6.3	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique des portefeuilles d'investissement de financement	33
3.6.4	Détail des leviers « émissions financées »	39
3.7	Moyens mis en place pour le suivi et le pilotage de la trajectoire carbone	59
3.7.1	Les principes de Gouvernance du plan de transition Groupe	59
3.7.2	Animation du plan de transition	60
3.7.3	Indicateurs liés à la stratégie de transition bas carbone du Groupe	61
3.7.4	Perspectives et renforcement du plan de transition Groupe	62
	Les politiques ESG du Groupe CDC	63
4	<i>Glossaire</i>	64

1 Le Groupe CDC face à l'urgence climatique

Contexte climatique et cadre international

Le changement climatique constitue l'un des défis majeurs du XXI^e siècle. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES), principalement dues aux activités humaines (industrie, transport, agriculture, etc.), provoque un réchauffement global aux conséquences multiples : élévation du niveau des mers, événements climatiques extrêmes, perte de biodiversité, insécurité alimentaire...

Pour limiter ces impacts, la communauté internationale a adopté en 2015 l'Accord de Paris, lors de la COP21. Les pays signataires se sont accordés sur l'objectif mondial de contenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C, et si possible à 1,5 °C, par rapport aux niveaux préindustriels. Pour ne pas dépasser un réchauffement de 1,5°C, il est impératif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ce qui implique une transformation profonde des modèles économiques, énergétiques et industriels. Les acteurs étatiques et non étatiques, et tout particulièrement le Groupe Caisse des Dépôts, ont un rôle central à jouer dans cette transition, en réduisant leurs émissions et en alignant leurs stratégies avec ces objectifs globaux.

- **Rôle des institutions financières dans la transition vers un monde bas carbone**

Les institutions financières, en tant qu'intermédiaires financiers, jouent un rôle structurant dans la transition vers une économie bas carbone. Par leur capacité à orienter les flux de capitaux, à accompagner les transformations sectorielles et à intégrer les enjeux climatiques dans leurs modèles d'affaires, elles sont appelées à devenir des leviers essentiels de la décarbonation.

- **Un objectif de contribution à la neutralité carbone collective à horizon 2050 du Groupe CDC**

Le groupe Caisse des Dépôts (CDC) s'est engagé à aligner autant que possible ses activités sur un objectif de contribution à la neutralité carbone collective¹ à l'horizon 2050, afin de contribuer à limiter l'élévation de la température mondiale à 1,5 °C. Cela inclut ses activités financières (portefeuilles de placements financiers, ses financements et investissements dans des projets territoriaux, ainsi que ceux de ses filiales financières) et celles de ses filiales non financières, actives dans les secteurs du transport et de la logistique, de l'immobilier, des loisirs et du tourisme et des services.

L'engagement du Groupe CDC en faveur du climat s'inscrit dans une approche basée sur la science et se matérialise par la définition de trajectoires de décarbonation et d'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris, en visant l'alignement 1,5°C².

¹ La **neutralité carbone collective** ne peut être atteinte que si l'ensemble des acteurs — États, entreprises, collectivités, citoyens — réduisent leurs émissions et contribuent à l'équilibre global entre ce que l'on émet et ce que la planète peut absorber.

² Une **trajectoire 1,5 °C** désigne un chemin de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) permettant de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius par rapport à l'ère préindustrielle. C'est l'objectif le

- **Une amélioration continue de la transparence des émissions GES au sein du Groupe**

Depuis plusieurs années, le groupe CDC améliore la transparence et la qualité de la mesure de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette démarche reflète sa volonté d'adopter une posture exemplaire et de se conformer aux exigences réglementaires croissantes en matière de reporting environnemental.

Historiquement, le groupe CDC a mis en place plusieurs initiatives visant à renforcer la transparence de publication de ses émissions de GES dans le cadre des rapports annuels détaillant ses performances environnementales. Ces efforts ont posé les bases d'un suivi rigoureux et transparent des émissions de GES, portant à la fois sur les méthodologies de mesures mises en œuvre, mais également sur la capacité des entités et métiers du Groupe à couvrir autant que possible l'exhaustivité des activités mesurables.

- **La définition d'un plan de transition dans un cadre réglementaire**

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est une réglementation européenne qui vise à renforcer la transparence des entreprises en matière de durabilité. Elle formule des exigences strictes de reporting des informations Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), y compris les émissions de GES. Elle demande en particulier aux entreprises qui lui sont soumises d'élaborer et publier un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique.

Dans le cadre de sa stratégie climatique, le Groupe CDC a élaboré un plan de transition ambitieux visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ce plan dépasse le simple objectif de conformité à la CSRD, qui autorise les entreprises à ne pas en disposer, tant qu'elles restent transparentes sur ce point. Il reflète ainsi une volonté proactive du Groupe de contribuer concrètement à la lutte contre le changement climatique.

Ce plan de transition vise à couvrir l'ensemble des activités du Groupe, intégrant ainsi les émissions des activités des entités opérationnelles et des entités financières, il comprend :

- **Un diagnostic global de départ** – établi sur la base de l'année 2023, ce diagnostic prend la forme du bilan des émissions de Gaz à Effet de serre (GES) du Groupe CDC.
- **Des objectifs chiffrés** – des cibles de réduction des émissions opérationnelles et financées déclinées à court, moyen et long terme, et alignées avec une trajectoire 1,5°C, et des modalités de construction et de fixation de cibles dans les secteurs ou portefeuilles où ces cibles n'ont pas encore pu être établies.
- **Des actions concrètes** – des leviers de réduction clairs ayant un impact sur les émissions en absolu du Groupe, ou dans la mesure du possible, intégrant la quantification du potentiel de réduction carbone, les CAPEX (investissements) et OPEX (coûts d'exploitation).

plus ambitieux fixé par l'Accord de Paris en 2015, pour éviter les impacts climatiques les plus graves. Il constitue un référentiel et une trajectoire permettant de construire des cibles les plus ambitieuses possibles. Quelles que soient la probabilité d'atteinte d'une limitation à 1.5°C du réchauffement climatique, les cibles associées constituent pour le Groupe Caisse des Dépôts un cap en matière d'action climatique, dont l'atteinte dépend néanmoins d'une série de facteurs externes (notamment de politiques publiques).

- **Un dispositif de suivi** – les moyens mis en œuvre par le Groupe pour le pilotage et l’animation du plan de transition au service du suivi des actions, des objectifs et du bilan annuel des émissions de GES.

Ainsi, le présent document se divise en deux parties distinctes :

1. **Une synthèse de l’année 2025**, accompagnée des éléments nécessaires à sa compréhension, présentant les évolutions du périmètre du plan et permettant de mieux appréhender les enjeux liés au pilotage des émissions de gaz à effet de serre (GES), qu’elles soient opérationnelles ou financées. Cette partie met également en lumière les principaux enjeux d’évolution pour 2026, dont plusieurs sont d’ores et déjà en cours de préparation.
2. **Une seconde partie détaillant le plan de transition du Groupe**, couvrant l’ensemble de ses activités. Elle présente les données du bilan GES, les objectifs fixés ainsi que les leviers déjà déployés ou à venir, tant pour les activités opérationnelles que pour les métiers financiers des entités du groupe Caisse des Dépôts.

2 Synthèse 2025 et éléments de compréhension du plan de transition

Pour concrétiser sa stratégie, la Caisse des Dépôts a engagé en 2024, puis finalisé au premier semestre 2025, l'élaboration d'un plan de transition Groupe couvrant l'ensemble de ses entités consolidées.

Ce plan s'inscrit dans la continuité de la politique Climat du Groupe, dont il décline les ambitions en actions opérationnelles. Il fixe des objectifs précis, appuyés sur des indicateurs consolidés, et identifie les principaux leviers de décarbonation mobilisés par chaque entité, ainsi que les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Il intègre en particulier les objectifs de décarbonation déjà pilotés au sein des entités et des métiers, garantissant ainsi une cohérence d'ensemble et une dynamique collective. Il est par ailleurs articulé avec le plan stratégique du Groupe et la planification pluriannuelle, qui définit les principales enveloppes d'investissement des entités.

Le plan de transition a été validé par le comité exécutif en juin 2025 et présenté à la Commission de surveillance en juillet 2025. Il fait l'objet d'un pilotage Groupe dédié et d'une présentation annuelle aux instances de gouvernance.

Afin d'accompagner sa mise en œuvre, une communauté « Plan de transition climat » a été mise en place en octobre 2025. Elle réunit les représentants des entités et des métiers afin de favoriser le partage de bonnes pratiques, le suivi des actions et l'animation de la dynamique collective à l'échelle du Groupe.

2.1 Comprendre les émissions du Groupe.

Focus : les scopes d'émissions de GES du Groupe CDC.

Scope 1 : Émissions directes, ce sont les émissions directement générées par l'ensemble des entités du Groupe, comme celles issues de la combustion de carburant des véhicules opéré directement par l'activité Courrier Colis du Groupe la Poste.

Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'énergie, ce sont essentiellement les émissions liées à la consommation d'électricité achetée par les entités du Groupe.

Scope 3 : Autres émissions indirectes, ces émissions correspondent à celles émises tout au long de la chaîne de valeur des activités du Groupe. Le scope 3 du Groupe intègre notamment, le transport des marchandises (opéré en sous-traitance), l'achat de biens et services, et plus particulièrement les émissions liées aux investissements et financements (définition détaillée ci-dessous).

Les émissions opérationnelles et de fonctionnement du Groupe sont identifiées dans la suite du document comme étant la somme des scope 1&2 et 3 hors scope 3.15³ : elles correspondent aux émissions des scopes 1, 2 et 3 (hors poste 3.15 correspondant aux investissements et financements) des entités financières et non financières consolidées du Groupe, ainsi que de Bpifrance en tant que partenaire stratégique ;

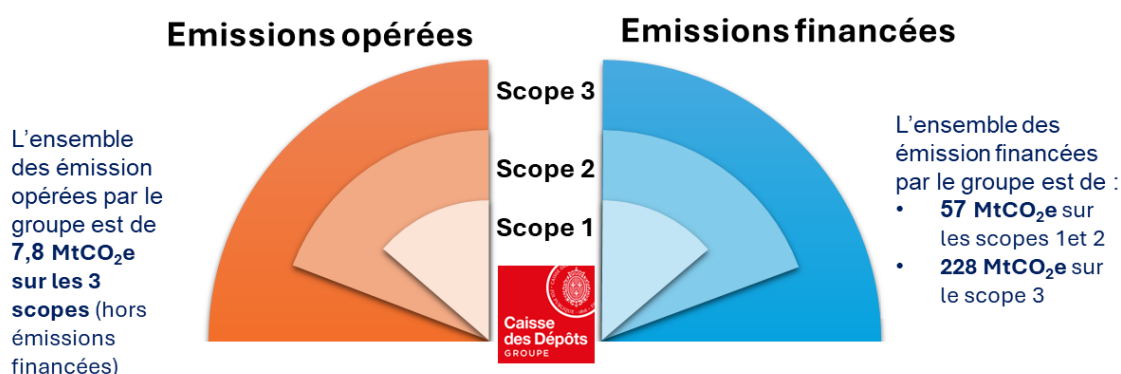
³ Par convention dans le cadre du suivi des émissions financées, les scopes 1&2 sont appréhendés séparément du scope 3.

Les émissions financées (scope 3.15) : les émissions financées correspondent aux émissions des contreparties investies ou financées de toutes les entités financières consolidées du Groupe (Bpifrance inclus). Les émissions par contrepartie sont proratisées par un facteur d'attribution. Sont intégrées dans ce volet l'ensemble des émissions des portefeuilles d'investissement, y compris le portefeuille des participations du Groupe non consolidées, géré par le métier « Gestion des participations stratégiques » de la Caisse des Dépôts, ainsi que les émissions de l'ensemble des portefeuilles détenus par les entités financières consolidées. Les scopes 1 et 2 des contreparties sont pris en considération dans le calcul des émissions en absolu du Groupe ;.

le scope 3 des contreparties financées : conformément au GHG Protocol concernant le scope 3.15, le Groupe publie et pilote les scopes 1 et 2 des contreparties financées. En complément, afin de mieux comprendre son impact, le Groupe fait le choix de suivre le scope 3 de ses contreparties financées. Il s'agit de mesurer progressivement les émissions indirectes générées par les activités des entreprises ou des projets financés par les investissements et les prêts du Groupe.

Le graphique ci-dessous décrit les émissions du groupe Caisse des dépôts pour l'année 2025 :

- Au niveau du Groupe, l'enjeu est de maximiser le taux de couverture du scope 1&2 des émissions financées dans un premier temps et de progresser sur la mesure du scope 3
- Les émissions non mesurées du Groupe constituent la principale marge de progression de la qualité de la mesure des émissions consolidées en taux de couverture.



Les émissions consolidées à l'échelle du Groupe représentent **292,8 MtCO₂e**

2.2 Comprendre le plan de transition climatique :

Focus raison d'être du GROUPE : « Le groupe Caisse des Dépôts, alliance unique d'acteurs économiques publics et privés, s'engage au cœur des territoires, pour accélérer la transformation écologique et pour contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous. »

Cette « alliance unique » est composée d'acteurs financiers et de filiales opérationnelles, proposant des services qui contribuent au développement des territoires. Mettre en œuvre le plan de transition climatique du Groupe implique la mobilisation de tous ces acteurs à hauteur de leurs actions, missions

et de leurs impacts au service de l'intérêt général. Les émissions du Groupe couvrent l'ensemble des émissions opérées et des émissions financées mais le plan de transition les distingue suivant 2 approches complémentaires :

- Le volet des émissions opérationnelles du plan de transition
- Le volet des émissions financées du plan de transition.

2.2.1 Plan de transition – Emissions opérationnelles – Groupe CDC

Le Groupe Caisse des Dépôts est composé de filiales et participations stratégiques consolidées dites opérationnelles (industrielles et commerciales) dans divers secteurs, en particulier dans les secteurs de la logistique et du transport de passagers, l'immobilier, la gestion d'espaces naturels, le tourisme et les loisirs, et les services. Le volet « émissions opérationnelles » du plan de transition a donc vocation à couvrir l'ensemble de ces secteurs [ou domaines] d'activités.

2.2.1.1 Chiffres clés plan de transition des émissions opérationnelles :

Pour atteindre ses cibles de réduction d'émissions, le Groupe mobilise deux types de leviers :

- les leviers « opérationnels », qui correspondent aux leviers identifiés et planifiés par les entités elles-mêmes ;
- les leviers « Groupe », qui correspondent aux leviers que le Groupe met en place pour inciter ses entités à hausser le niveau d'ambition de leurs objectifs de réduction et à approfondir le déploiement opérationnel des actions de décarbonation.

Chiffres clés :

- **Emissions 2023 (année de référence Groupe) :** 8478 ktCO₂e
- **Emissions 2024 :** 8179 ktCO₂e
- **Emissions 2025 :** 7 771 ktCO₂e
- **Cible 2030 :** 6 554 ktCO₂e
- **Objectif 2050 :** 848 ktCO₂e

À ce stade, l'agrégation des leviers de décarbonation identifiés et modélisés par les entités, en vue d'atteindre l'objectif Groupe de - 23 %, permettrait une réduction estimée des émissions de gaz à effet de serre de 8 %, soit 1000 ktCO₂e en valeur absolue. Le reste des leviers à quantifier (217 ktCO₂e supplémentaires) concerne principalement le scope 3 et continue à faire l'objet d'un travail de quantification carbone et financière.

2.2.2 Plan de transition – Emissions financées – Groupe CDC

Le groupe Caisse des Dépôts Groupe rassemble de nombreuses activités financières : investisseur de long terme en soutien de l'économie française, financeur du logement social, du secteur public local et des PME, exercées par la caisse des Dépôts elle-même et par ses filiales financières. Le volet « émissions financées » du plan de transition a donc vocation à couvrir l'ensemble de ces activités. Le suivi et le pilotage des émissions financées fait l'objet d'une approche différenciée, dépendante de la nature de l'intervention (investissement ou prêt) mais aussi de la nature même de la classe d'actif / ou de la contrepartie :

- Corporate,
- Immobilier,
- Infrastructures,
- Collectivités locales / secteur public local (SPL),
- Souverains.

2.2.2.1 Chiffres clés plan de transition des émissions financées :

- **Encours** : 1578 Md€
- **Emissions et taux de couverture des encours** :
 - **Emissions scope 1&2** : 57 MtCO₂e **couverture** : 64 %
 - **Emissions scope 3** : 228 MtCO₂e **couverture** : 46 %
- **Intensité carbone Groupe (sc 1-2)**
 - **Investisseur** : 71 tCO₂e/m€
 - **Prêteur** : 31 tCO₂e/m€

Le taux de couverture des émissions financées correspond à la proportion du portefeuille financier pour laquelle les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux activités financées sont quantifiées selon une méthodologie documentée (prioritairement reconnue). Cet indicateur permet d'évaluer l'exhaustivité du dispositif de mesure du risque climatique et de suivi de l'empreinte carbone des portefeuilles.

Entre 2024 et 2025, le taux de couverture et de mesure est resté globalement stable. Avec un taux de couverture de 64 %, le Groupe dispose d'une bonne qualité d'information sur ses propres émissions financées. Les émissions non mesurées se répartissent entre les encours suivis pour lesquels aucune méthodologie n'est encore déployée et les encours non mesurables.

- **Les cibles portant sur les émissions financées**

La cible de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles corporate, fixée à -14 %, a été largement dépassée avec une baisse de -33 % en 2025. L'enjeu est désormais de maintenir cette performance, d'élargir le périmètre couvert et d'harmoniser les méthodes de suivi à l'échelle du Groupe.

	Périmètre classe d'actif	Cible
Corporate	Actions cotées, obligations et crédits Corporate en direct	-14% de tCO₂e/M€ entre 2024 et 2030 (investissement)
Immobilier	Immobilier résidentiel, commercial, et immobilier détenu en direct.	- 52% de kgCO₂e/m² entre 2024 et 2030
Infrastructures (Transport, numérique, énergie ...)	Projets d'infrastructures et financements fléchés	Pas d'objectif spécifique - démarche à construire
Collectivité locale / SPL	Financement aux collectivités et SPL non fléchés sur les autres classes d'actif	
Souverains	Portefeuilles d'actifs souverains	Pas de cible possible

3 Le plan de transition

3.1 Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Depuis 2020, le Groupe consolide et rend compte annuellement de ses émissions opérationnelles en scope 1, 2 et 3. L'engagement du Groupe pris en 2022, dans le cadre de la politique climat, visait à mettre en œuvre une démarche coordonnée à l'échelle du Groupe avec pour objectifs qu'à fin 2023 chaque métier ou entité :

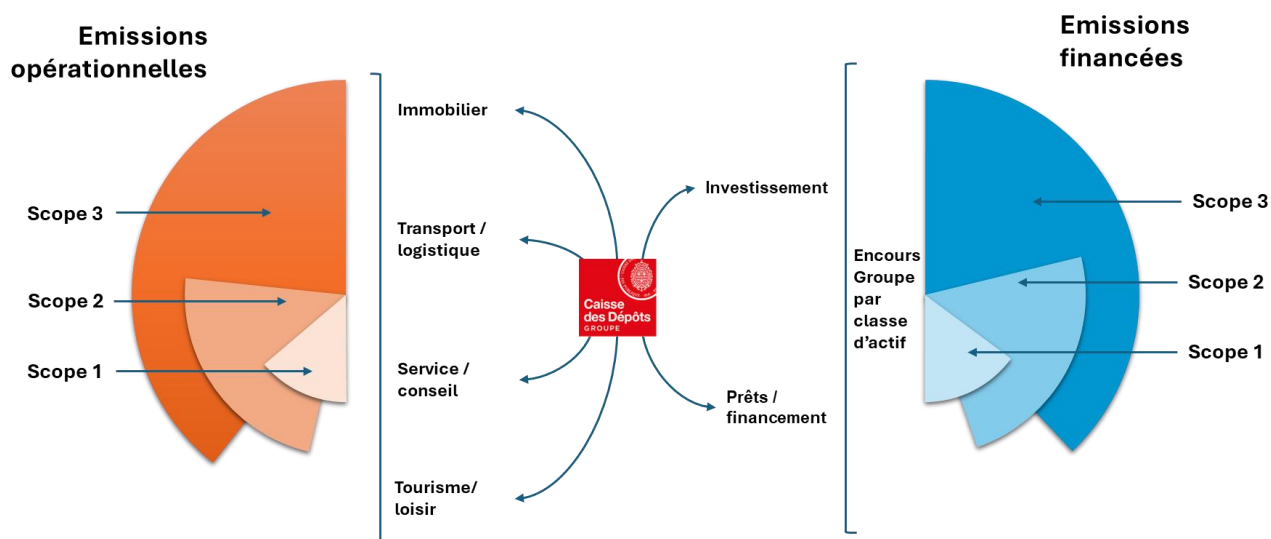
- Mesure son empreinte carbone en scope 1, 2 et 3
- Identifie des cibles de décarbonation à 2030.

Pour répondre aux engagements et aux ambitions de la Politique Climat du Groupe, chaque entité s'est donc mise en capacité de mesurer l'exhaustivité de ses émissions de GES.

Le suivi et de pilotage des émissions du Groupe se distinguent en 2 grandes familles (Cf. synthèse p.5), les émissions des activités opérationnelles (intégrant le fonctionnement interne), d'une part, et les émissions des activités d'investissement et de financement, d'autre part :

- Les **émissions « opérationnelles »** comprennent toutes les émissions de GES des entités consolidées du Groupe, à l'exclusion des émissions liées aux activités de financement et d'investissement (Catégorie 3.15 « Investissements » du GHG Protocol).
- Les **émissions « financées »** correspondent aux émissions générées par les portefeuilles de financement et d'investissement des entités (filiales financières) du Groupe, conformément à la catégorie 3.15 « Investissements » du GHG Protocol.

Ces 2 grandes familles d'émissions sont caractéristiques du modèle unique qui définit le groupe Caisse des Dépôts, intégrant des filiales et participations stratégiques dites opérationnelles (industrielles et commerciales) dans divers secteurs, et la Caisse des Dépôts investisseur et financeur de long terme soutien de l'économie française, financeur du logement social, du secteur public local et des PME.



L'empreinte carbone du Groupe

Décomposition des émissions du Groupe					
Scope 1	Scope 2	Scope 3			
		Scope 3 (hors 3.15)	Scope 3.15		
			Scope 1	Scope 2	Scope 3
Mesure des émissions opérationnelles		Mesure des émissions financées			
7,8 MtCO2 e (couverture : ~100 % ⁴)		57 MtCO2 e (couverture: 65 %) ⁵		228 MtCO2 e (couverture : 46 %) ⁵	
3% des émissions du Groupe		97 % des émissions du Groupe			
Plan de transition : Périmètre CSRD : 64,8 MtCO2				Volontaire	
292,8 MtCO2 e (ordre de grandeur indicatif)					

Le plan de transition en tant qu'outil de pilotage distingue ses émissions opérationnelles et les émissions que le Groupe finance :

- **Les émissions opérationnelles et de fonctionnement** : elles correspondent aux émissions des scopes 1, 2 et 3 (hors poste 3.15 correspondant aux investissements et financements) des entités financières et non financières consolidées du Groupe, ainsi que de Bpifrance en tant que partenaire stratégique ;
- **Les émissions financées (le scope 3.15 du bilan de gaz à effet de serre)** : les émissions financées correspondent aux émissions des contreparties investies ou financées de toutes les entités financières consolidées du Groupe (Bpifrance inclus). Est intégré dans ce volet l'ensemble des émissions des portefeuilles d'investissement, y compris le portefeuille des participations du Groupe non consolidées, géré par le métier « Gestion des participations stratégiques » de la Caisse des Dépôts, ainsi que les émissions de l'ensemble des portefeuilles détenus par les entités financières consolidées. Les scopes 1 et 2 des contreparties sont pris en considération dans le calcul des émissions en absolu du Groupe.
- **Le scope 3 des contreparties financées** : Conformément au GHG Protocol concernant le scope 3.15, le Groupe publie et pilote les scopes 1 et 2 des contreparties financées. En complément, afin de mieux comprendre son impact, le Groupe suit le scope 3 de ses contreparties financées. Il s'agit de mesurer progressivement les émissions indirectes générées par les activités des entreprises ou des projets financés par les investissements et les prêts du Groupe. En 2025, 228 MtCO₂e d'émissions des contreparties sur leur scope 3 ont été identifiées et couvrent 46 % des encours totaux.

En 2025, les émissions totales (scopes 1, 2 et 3 du Groupe, hors scope 3 des contreparties financées) du Groupe s'élèvent à 64,8 MtCO₂e, dont 57 MtCO₂e pour les émissions financées et 7,8 MtCO₂e pour les émissions opérationnelles.

⁴ Couverture des entités opérationnelles du Groupe

⁵ Taux de couverture des montants des actifs sous gestion (Investissement et capital restant du)

3.2 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique

À partir de 2024, le Groupe élabore son plan de transition définissant ses cibles intermédiaires d'ici à 2030 visant à atteindre des cibles climatiques à 2050, compatibles avec la limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C, en référence à l'objectif le plus ambitieux défini par l'Accord de Paris.

Ces cibles sont établies en suivant des référentiels basés sur les dernières avancées de la science climatique :

- Pour les activités « opérationnelles », la cible de réduction des émissions est fixée en lien avec le référentiel Science Based Targets (SBTi).
- Pour les activités financières, la majorité des cibles Groupe ont été construites en agrégeant les objectifs pris par les entités financières. Les objectifs pris par les entités ont été définis selon les référentiels et méthodologies existants : SBTi For Financial Institutions, Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), Net Zero Asset banking alliance (NZBA), Net Zero Asset Managers (NZAM).

3.3 Leviers de décarbonation

L'engagement climatique du Groupe Caisse des Dépôts s'inscrit dans la durée. Depuis plus de dix ans, le Groupe poursuit une politique climat ambitieuse, renforcée par des orientations sectorielles, afin de maîtriser et réduire ses émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. La mesure de l'empreinte carbone s'est progressivement améliorée en termes de qualité de la donnée et en couverture des activités du Groupe, permettant à la majorité des entités de se doter de cibles de réduction claires.

La politique Climat, validée par le comex du Groupe et en vigueur depuis 2022, s'applique à l'Établissement public et à l'ensemble de ses filiales consolidées et partenaires stratégiques, dont Bpifrance et le Groupe La Poste. Elle répond à trois grands objectifs :

- Définir les ambitions du Groupe en matière d'enjeux climatiques pour répondre aux impacts, risques et opportunités identifiés ;
- Expliquer les engagements aux parties prenantes internes et externes ;
- Décliner opérationnellement ces ambitions en précisant leur cohérence avec les objectifs internationaux et nationaux, leur déclinaison par type de métiers et secteurs, les moyens et modalités prévus pour y parvenir et les indicateurs transversaux permettant de suivre opérationnellement les engagements.

La politique Climat s'accompagne de lignes sectorielles couvrant les activités particulièrement émettrices et matérielles à l'échelle des entités et du Groupe :

- **Énergies** : des lignes Pétrole et Gaz ont été définies dès 2015, et ont depuis été régulièrement mises à jour depuis. Le Groupe y prend l'engagement de privilégier un dialogue actionnarial exigeant avec les entreprises du secteur Pétrole et Gaz en leur demandant d'adopter une stratégie de transition alignée sur un scénario 1,5 °C transparent et crédible. Il y définit des seuils d'exclusion pour les entreprises qui ne respecteraient pas certaines conditions et pour les projets les plus dommageables au climat. (révision 2026 – cf . encadré ci-dessous)



La ligne sectorielle Energie mise à jour 2026

Dans le cadre de la mise à jour de sa ligne sectorielle « Énergie », le Groupe Caisse des Dépôts a renforcé ses engagements relatifs au secteur fossile et clarifié sa contribution au financement de la transition énergétique. Cette évolution répond au renforcement des ambitions climatiques européennes et nationales et garantit la cohérence des pratiques du Groupe avec son objectif d'alignement sur une trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les principales évolutions⁶ :

1. Harmonisation du plafonnement de l'exposition aux entreprises développant de nouveaux projets pétroliers

Le Groupe applique désormais un engagement commun à l'ensemble de ses entités financières consistant à ne pas augmenter, en valeur absolue, son exposition aux entreprises développant de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ; l'engagement intégré au document « *Lignes sectorielles pour le financement du secteur de l'énergie* » :

- **Concernant les actions et obligations (détenues en direct) :**

Chacune des entités financières du Groupe s'engage à ne pas augmenter son exposition en absolu dans les entreprises qui développent de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole

2. Arrêt des nouveaux financements en obligation aux entreprises pétrolières

- **Concernant le non-renouvellement des obligations (détenues en direct) :**

Chacune des entités financières du Groupe s'engage à l'arrêt des nouveaux financements en dette aux entreprises productrices de pétrole (non-renouvellement des obligations corporate) (hors obligations vertes et durables).

NB : Ces engagements reposent sur un suivi harmonisé de l'exposition par rapport à celle de l'année de référence 2025⁷ et permet de renforcer la cohérence et la lisibilité des pratiques au sein du Groupe.

3. Renforcement des engagements en faveur des énergies décarbonées

La ligne sectorielle intègre désormais de manière explicite les engagements du Groupe en faveur du financement de la transition énergétique. Le Groupe contribue au développement des capacités de production d'énergies décarbonées, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, du nucléaire et de l'hydrogène. Pour les projets dans le secteur de la production d'électricité nucléaire, situés au sein de l'Union européenne, les financements sont mis en œuvre dans le respect des critères de la taxonomie européenne.

Cette mise à jour consolide ainsi la stratégie climat du Groupe en associant un encadrement renforcé des financements liés aux énergies fossiles à une contribution accrue au développement des solutions énergétiques bas carbone.

⁶ Les engagements sont détaillés dans le document « Lignes sectorielles pour le financement du secteur de l'énergie » de septembre 2026

⁷ Valeur bilan 31/12/2025

Analyse d'impact de l'évolution du document : « Lignes sectorielles pour le financement du secteur de l'énergie » de sur le plan de transition :

La mise à jour de la ligne sectorielle Énergie renforce la cohérence et la lisibilité des engagements climatiques du Groupe en harmonisant les pratiques des différentes entités financières, en clarifiant la trajectoire de sortie des entreprises poursuivant de nouvelles explorations pétrolières et gazières et en affirmant le soutien au financement des énergies décarbonées.

Toutefois, l'impact direct de ces évolutions en tant que levier de transition du Groupe devrait demeurer limité. Les expositions aux énergies fossiles sont déjà très faibles, représentant **0,70 % des actifs du Groupe en 2025**, contre **0,71 % en 2024**, tandis que l'exposition au charbon thermique est devenue résiduelle (**0,002 % des actifs**) et en baisse par rapport à 2024. Les nouvelles mesures interviennent donc sur un périmètre déjà fortement réduit par les engagements pris ces dernières années.

L'intérêt principal de cette révision réside ainsi dans le renforcement de la cohérence du **plan de transition du Groupe**. Elle permet de consolider l'alignement des politiques sectorielles avec la trajectoire de neutralité carbone à 2050, de sécuriser la mise en œuvre des objectifs climatiques à long terme et de conforter la crédibilité des engagements du Groupe. Dans ce cadre, l'essentiel de l'effet de transition attendu continuera de provenir du déploiement du plan de transition, notamment à travers l'augmentation des financements en faveur des solutions bas carbone et de la transformation des secteurs économiques accompagnés par le Groupe.

- **Immobilier** : la ligne sectorielle précise les conditions que chacun des différents types d'activités immobilières du Groupe (promotion, foncière, immobilier de placement et d'exploitation, investissement indirect, financements et autres activités de service) doit intégrer afin de pouvoir respecter l'ambition du Groupe d'alignement sur une trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C.
- **Transport** : la ligne sectorielle pour le transport définissent les activités exclues par le Groupe, guident les stratégies d'alignement des entités du Groupe dans les transports et leur contribution à une neutralité carbone d'ici à 2050. Elles sont adaptées au contexte de chaque activité opérationnelle du Groupe. Sont inclus dans leur périmètre le financement et l'investissement dans les entreprises de construction de véhicules routiers, ferroviaires, navals et aériens, les entreprises d'exploitation de services et d'infrastructures de transport de tous modes, ainsi que le financement de l'acquisition de ces véhicules, de la construction ou de l'exploitation de ces infrastructures. Une évolution de cette ligne sectorielle est prévue en 2027 afin de les compléter sur les enjeux d'évolution du périmètre des émissions opérationnelles du groupe (cf. évolution du périmètre 3.4) .

Aussi les leviers présentés dans les volets des émissions opérationnelles et financées qui vont suivre, sont issus de la politique climat et de ses déclinaisons sectorielles mais aussi des actions opérationnelles mises en œuvre par les entités et métiers du Groupe.

Parallèlement, le Groupe agit résolument sur ses émissions financées, qui représentent la majeure partie de son empreinte carbone. Il a intégré des critères d'émission de GES stricts dans sa stratégie d'investissement, excluant ou limitant significativement le financement des entreprises les plus émettrices, dans le secteur de la production fossiles ou dans les secteurs très consommateurs de fossiles, et renforçant massivement son soutien au financement de la transition énergétique. Il s'est engagé à aligner l'ensemble de ses portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris, notamment via à la mise en œuvre des trajectoires définies dans le cadre de la Net-Zero Asset Owner Alliance. Des outils de mesure et de pilotage permettent désormais de suivre l'intensité carbone des portefeuilles et d'orienter les investissements vers des secteurs bas-carbone, en cohérence avec sa trajectoire de neutralité à 2050.

3.4 Evolution périmètre 2025 et perspective 2026 :

À titre d'illustration, plusieurs actions déployées en 2025 au sein du groupe Caisse des Dépôts ont contribué à cette trajectoire de baisse :

	Le renforcement des actions visant à améliorer la performance énergétique et thermique du patrimoine de CDC Habitat, notamment au travers d'opérations de réhabilitation et de rénovation énergétique, ainsi que de l'évolution des vecteurs énergétiques, comme le raccordement à des réseaux de chaleur urbains alimentés par des énergies renouvelables, a contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
	Le déploiement du plan de décarbonation d'Icade, se traduisant par une réduction du recours au gaz comme mode de chauffage dans les logements construits, par un usage accru de matériaux à plus faible empreinte carbone et par une amélioration de la conception bioclimatique des bâtiments.
	La structuration et la montée en maturité des politiques d'achats responsables au sein des différentes filiales du Groupe, complétées par la mise à jour des ratios monétaires sectoriels de l'Ademe. Cette actualisation a permis de corriger un double effet lié à l'inflation et à l'absence de mise à jour antérieure des facteurs d'émission sectoriels, qui ne permettait pas de refléter les efforts de réduction liés aux achats.
	La progression du verdissement de la flotte du groupe La Poste et du transport longue distance, avec une augmentation graduelle de la part d'énergies bas-carbone dans le mix utilisé.

	La mise en œuvre d'actions d'exemplarité interne au sein de l'ensemble des filiales du Groupe, portant sur différents axes tels que la labellisation numérique responsable, la rénovation et l'exploitation durable des bâtiments, ou encore la promotion de modes de mobilité du quotidien moins carbonés auprès des collaborateurs.
---	---

3.4.1 Evolution 2025 : Transdev

Le 2 juillet 2025, le groupe Caisse des Dépôts a vendu une partie de sa participation dans Transdev. Cette opération modifie le lien capitalistique entre le Groupe et Transdev et entraîne, en conséquence, une évolution du périmètre de consolidation des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du bilan carbone et du plan de transition climat du Groupe :

Métriques sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)

- Par souci de transparence vis-à-vis des parties prenantes, deux tableaux de données sont publiés dans la partie métriques. Le premier tableau, conforme à l'attendu réglementaire, a été produit sans les données des émissions opérationnelles de Transdev sur les 6 premiers mois de l'année 2026. Un deuxième tableau incluant les émissions opérationnelles de Transdev pour les 6 premiers mois de l'année 2025 est également publié mais celui-ci est simplifié par rapport à l'attendu réglementaire, le tableau ne reprenant pas les différentes cibles temporelles prévues par l'AR 48. Cette information permet de retracer les effets de l'évolution de périmètre tout en maintenant une distinction claire entre émissions opérationnelles et émissions financées dans le pilotage des objectifs climatiques du Groupe.
- Période 1 : du 1er janvier au 1er juillet 2025 (avant la cession). Les règles de consolidation imposent de comptabiliser 100 % des émissions de Transdev dans les émissions opérationnelles du Groupe — même si la Caisse des Dépôts ne détient pas 100 % du capital de la société. Les émissions des scopes 1, 2 et 3 de Transdev sont intégrées en totalité dans les émissions opérationnelles des scopes 1, 2 et 3 du groupe Caisse des Dépôts.
- Période 2 : du 2 juillet au 31 décembre 2025 (après la cession). La Caisse des Dépôts ne contrôle plus Transdev, qui n'est donc plus consolidé à 100 %. Les émissions de Transdev sont comptabilisées dans le scope 3.15 du groupe Caisse des Dépôts (à hauteur de 34 %), en tant qu'émissions liées aux investissements pilotés par l'équipe de la Gestion des Participations Stratégiques du Groupe. Elles sont intégrées au prorata du taux de détention.

3.4.2 Prospective 2026 : intégration de l'acquisition des sociétés SFTRF et ATMB :

Le 11 mai 2026, l'État et la Caisse des Dépôts concluent un accord portant sur la cession d'actifs au service des territoires alpins, comprenant les Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB) et la Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF). À compter du rapport de durabilité 2026⁸, les émissions de ces deux sociétés seront intégrées aux émissions opérationnelles du Groupe, conformément aux principes méthodologiques applicables aux entités consolidées. Cette évolution du périmètre nécessitera un retraitement des données historiques afin d'assurer la cohérence et la comparabilité des informations climatiques dans le temps.

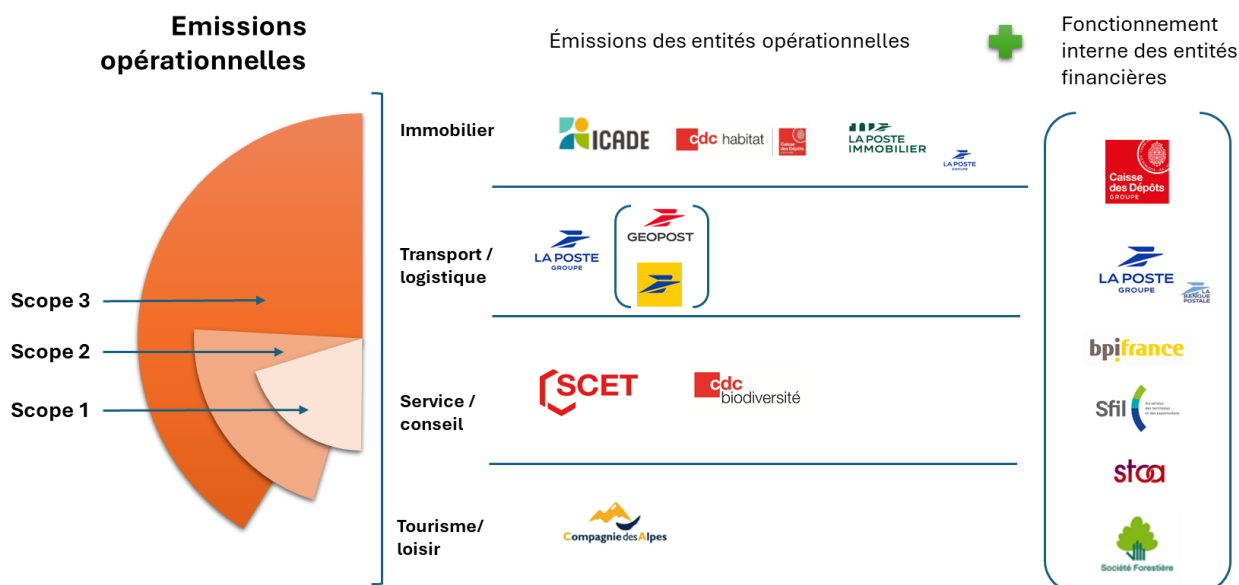
⁸Sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires (droit de la concurrence) et étant précisé que la réalisation de ces opérations en demeure conditionnée, leur finalisation n'interviendra qu'à l'issue des procédures en cours, envisagée pour le second semestre 2026.

- Plan de transition du groupe Caisse des Dépôts : dans le cadre du plan de transition du groupe Caisse des Dépôts, cette acquisition est considérée comme un changement structurel significatif. À ce titre, elle impliquera un recalcul du périmètre des émissions ainsi qu'une révision de l'année de référence et de l'ensemble des projections associées. Le Groupe se donne⁹ un délai opérationnel de dix-huit mois à compter de l'acquisition pour intégrer ces évolutions dans son plan de transition, en tenant compte des travaux techniques nécessaires et des processus de gouvernance internes. Cette mise à jour visera à maintenir un plan de transition cohérent, crédible et aligné avec la réalité opérationnelle du Groupe.
- Cibles émissions opérationnelles : l'intégration de ces actifs entraînera une modification du niveau d'émissions couvert par les objectifs de réduction. Leur entrée dans le périmètre opérationnel se traduira mécaniquement par une augmentation du volume total d'émissions, ce qui nécessitera une adaptation de la trajectoire de décarbonation à horizon 2030.
- Leviers : enfin, cette évolution appellera une révision des leviers de décarbonation mobilisés par le Groupe. Au-delà d'un simple effet de consolidation, elle impliquera de renforcer le rôle d'actionnaire afin d'engager un dialogue structuré avec ATMB et SFTRF. L'objectif sera d'identifier, conjointement avec les entités, des leviers opérationnels adaptés à leurs activités, de favoriser l'alignement de leurs trajectoires climatiques avec celles du Groupe et d'intégrer pleinement les enjeux de réduction des émissions dans leur pilotage stratégique.

⁹ Pratique de Place basée sur les principes SBTi.

3.5 Plan de transition – volet émissions opérationnelles du Groupe

3.5.1 Périmètre Groupe des émissions opérationnelles



3.5.2 Bilan des émissions opérationnelles du groupe CDC

Les émissions de GES opérationnelles concernent, d'une part, les émissions de fonctionnement interne des métiers financiers et, d'autre part, les activités des filiales opératrices d'activités industrielles et commerciales.

Les émissions opérationnelles de GES du Groupe correspondent à l'agrégation des émissions de GES reportées par les entités consolidées. Celles-ci évaluent annuellement leurs émissions de GES en suivant les principes méthodologiques du GHG Protocol et les reportent en distinguant les scopes 1, 2 & 3.

3.5.2.1 2023 – Année de référence – mise à jour

L'année 2024 marque un pas important dans l'amélioration de la qualité des données à l'échelle du Groupe. Plusieurs entités ont en effet réalisé des efforts significatifs pour renforcer et élargir la mesure de leurs émissions de gaz à effet de serre. Compte tenu de la qualité des données disponibles pour l'exercice 2023 (mesuré en 2024) et de la nécessité de disposer d'un point de référence commun à l'ensemble des entités, l'année 2023 a été retenue comme année de référence structurante pour le Groupe. Cette année de référence a toutefois été revue afin de tenir compte de l'évolution du périmètre de consolidation, notamment de la sortie de Transdev du périmètre du Groupe, de manière à garantir la comparabilité et la pertinence des analyses de trajectoire dans le temps.

Périmètre : À compter de la date de cession, les émissions de Transdev ne sont plus intégrées aux émissions opérationnelles du plan de transition climat du Groupe. Elles sont désormais comptabilisées au titre des émissions financées, conformément aux principes méthodologiques applicables aux participations ne relevant plus du périmètre de consolidation opérationnelle. Cette évolution de périmètre implique un retraitement des données afin d'assurer la cohérence et la comparabilité des informations climatiques dans le temps.

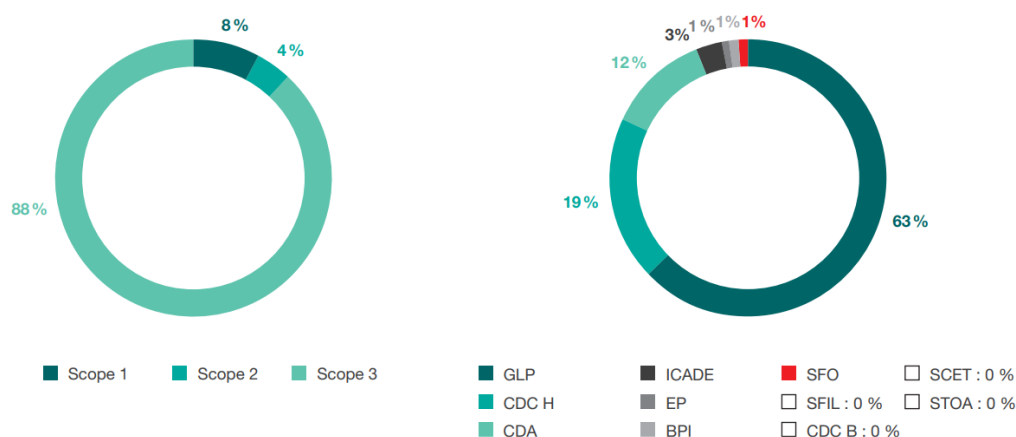
Année de référence 2023 : Les émissions de l'année de référence 2023 du plan de transition sont retraitées pour refléter le nouveau périmètre opérationnel du Groupe, hors Transdev. Les émissions de l'année de référence 2023 évoluent ainsi de 10,8 MtCO₂e (avec Transdev) à 8,5 MtCO₂e (sans Transdev).

Cibles émissions opérationnelles : La cession implique également une évolution des objectifs de réduction à horizon 2030. Transdev présentant un profil carbone significativement plus élevé sur les scopes 1 et 2 que la moyenne du Groupe, sa sortie du périmètre opérationnel conduit mécaniquement à une diminution du volume d'émissions couvert par la cible de réduction de 42 %. Corrélativement, le poids relatif des émissions du scope 3, couvertes par une cible de – 25 % sur 70 % de son périmètre devient proportionnellement plus important dans le total des émissions du Groupe. Cette évolution résulte exclusivement du changement de périmètre et ne constitue pas une baisse du niveau d'ambition climatique du Groupe. Le choix a été fait de maintenir l'ambition de réduction de 23 % à horizon 2030 sur la globalité du périmètre.

Leviers : Cette évolution a un impact sur les leviers identifiés et leur quantification pour les émissions associées à Transdev. Le lien capitalistique se modifiant avec la cession, les leviers actionnés par le Groupe changent et deviennent ceux mis en œuvre pour les contreparties financées (dialogue actionnarial, ...).

3.5.2.2 2024 – Année réalisée

Répartition des émissions du groupe Caisse des Dépôts en 2024 : 7,8 MtCO₂



Bilan des émissions consolidées avec retraitement Transdev pour assurer la comparabilité (cf Encart Intégration de la cession de parts de Transdev).

Les émissions GES opérationnelles proviennent à 63 % des activités de transport et logistique (Groupe La Poste), à 20 % des activités immobilières (CDC Habitat et Icade), à 12 % des activités de tourisme et loisirs (Compagnie des Alpes) et à 2 % du fonctionnement interne de toutes les entités du Groupe (EP CDC, BPI France, CDC Biodiversité, ...).

3.5.2.3 Evolution des émissions de GES entre 2024 2025 vs année de référence

Les données présentées reflètent les efforts continus menés par l'ensemble des entités opérationnelles pour renforcer l'exhaustivité et la qualité de la mesure des émissions de GES.

Afin d'assurer la comparabilité des exercices, le périmètre de référence 2023 a été retraité pour tenir compte la sortie de Transdev du périmètre des émissions opérationnelles.

Les résultats 2025 et la qualité des données obtenues, traduisent la poursuite de cette démarche d'amélioration continue. Le tableau suivant présente l'évolution des émissions de GES du Groupe entre 2023 et 2025 sur un périmètre comparable :

Scope	Unité	2023 Réf. ¹⁰	2024	2025	Evolution n-1	Evolution Réf.
Scope 1	KtCO _{2e}	675	613	591	-4%	-12%
Scope 2 – Location-Based ¹¹	KtCO _{2e}	363	378	355	-6%	-2%
Scope 2 – Market-Based ¹²	KtCO _{2e}	269	272	241	-	-
Scope 3	KtCO _{2e}	7 439	7 189	6 826	-5%	-8%
Total (Scopes 1, 2 & 3) – Location-Based	KtCO_{2e}	8 478	8 179	7 771	-5%	-8%
<i>Total (Scopes 1, 2 & 3) – Market-Based</i>	<i>KtCO_{2e}</i>	<i>8 383</i>	<i>8 074</i>	<i>7 658</i>		

Les émissions opérationnelles de gaz à effet de serre (GES) du Groupe ont diminué de 8 % entre 2023 et 2025, sur un périmètre comparable. Cette évolution s'explique principalement par la réduction significative des émissions directes du Scope 1 (-12 %), ainsi que par la baisse des émissions du Scope 3 (-8 %). Ces résultats témoignent des actions engagées par les entités opérationnelles du Groupe et de la poursuite des efforts de maîtrise et de réduction de leur empreinte carbone et de la mise en œuvre des leviers de réductions opérationnelles dans les secteurs d'activités du Groupe.

En revanche, les émissions du Scope 2 diminuent de 2 %. Cette baisse reste limitée en raison de la croissance de l'activité et de l'intensification de l'électrification des usages. Si cette transition permet de réduire les émissions globales en substituant des énergies fossiles par une électricité bas carbone, elle accroît mécaniquement le poids des consommations électriques dans le bilan carbone.

3.5.3 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique sur le périmètre « opérationnel »

3.5.3.1 Description de la cible du Groupe

Le Groupe s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre opérationnelles en s'alignant sur des cadres de référence compatibles avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C. Pour cela,

¹⁰ Mise à jour intégrant la sortie de Transdev du périmètre

¹¹ Le Scope 2 location-based correspond aux émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, calculées selon le facteur d'émission moyen du mix énergétique national.

¹² Le Scope 2 market-based correspond aux émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, calculées selon les choix contractuels [d'approvisionnement ?] de l'entreprise (ex. : électricité verte, garanties d'origine).

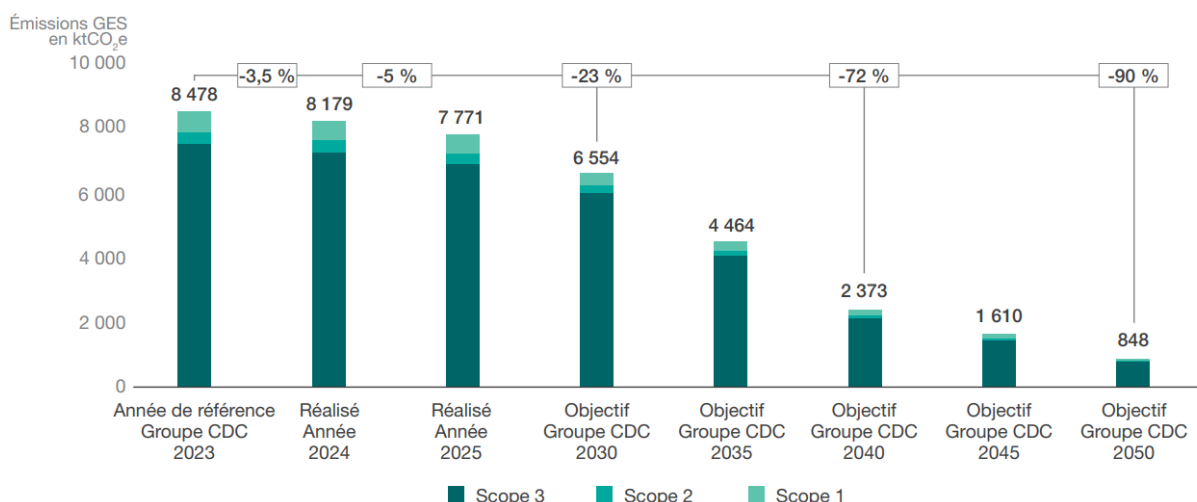
il se fixe une cible de réduction basée sur les exigences détaillées dans le référentiel Corporate Net-Zero Standard de la Science-Based Targets initiative (SBTi).

A long terme, le Groupe vise une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre opérationnelles de **90 % en valeur absolue d'ici à 2050**.

A moyen terme, conformément aux principes d'exigences du référentiel SBTi, le Groupe se fixe pour objectif une réduction de 23 % entre 2023 et 2030. Cette cible se décompose en :

- Une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2 de **42 % en valeur absolue d'ici à 2030 (par rapport à l'année de référence 2023)**. Cette cible couvre 100% des émissions consolidées des scopes 1 et 2 du Groupe et porte sur les émissions calculées en « location-based », sans prendre en compte l'impact du changement de fournisseur énergétique comptabilisé à part (market based).
- Une **réduction de 25 % des émissions de scope 3 est visée d'ici 2030**. Cette cible couvre environ 70 % des émissions consolidées de scope 3 du Groupe.

OBJECTIFS DE DÉCARBONATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES



Au total, ces cibles correspondent à une réduction d'environ 23% des émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3) du Groupe entre 2023 et 2030.

Objectifs du Groupe	Base de référence (2023) **	Réalisé (2024)	Réalisé (2025)	Cible 2030 (2023-2030)	Jalon 2040 (2023-2040)	Cible 2050 (2023-2050)
Scopes 1 et 2 (location-based)	1 038 ktCO ₂ e	990 ktCO ₂ e	945 ktCO ₂ e	602 ktCO ₂ e (soit - 42 %)	290 ktCO ₂ e (soit - 76 %)	104 ktCO ₂ e (soit - 90 %)
Scope 3 (total hors catégorie 3.15)	7 440 ktCO ₂ e	7 189 ktCO ₂ e	6 826 ktCO ₂ e			
dont émissions couvertes par la cible 2030 *	5 208 ktCO ₂ e	5 032 ktCO ₂ e	4 778 ktCO ₂ e	5 952 ktCO ₂ e (soit - 25 %)	2 084 ktCO ₂ e (soit - 71 %)	744 ktCO ₂ e (soit - 90 %)

* la cible de - 23 % des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 d'ici à 2030 s'applique à 70 % des émissions du scope 3 (hors catégorie 3.15). Sur l'ensemble des émissions du scope 3, cela correspond à une réduction de 20 %. Les autres cibles couvrent l'ensemble des émissions des scopes 1,2 et 3.

** Les données 2023 ont fait l'objet d'un recalcul suite à la sortie de Transdev (cf ci-dessus)

Précisions - Périmètre de l'objectif de réduction des émissions de GES du Scope 3

Dans le cadre du dialogue avec les entités consolidées, le Groupe les encourage à intégrer leurs émissions du Scope 3 dans leurs cibles de décarbonation.

Le taux de couverture de la cible de réduction 2030 des émissions GES du Scope 3 du Groupe évoluera en fonction de l'élargissement du périmètre sur lequel les entités fixent des cibles.

Les cibles de réduction 2040 et 2050 du Groupe couvrent 100 % des émissions du Scope 3 du Groupe.

3.5.3.2 Description de la contribution des cibles des entités consolidées à l'objectif du Groupe

En lien avec la raison d'être du Groupe et plus particulièrement le respect de la politique Climat du Groupe, chacune des entités consolidées doit définir une cible de réduction de ses émissions de GES alignée avec l'objectif 1,5°C de l'Accord de Paris.

A ce titre, le Groupe suit la part des émissions opérationnelles consolidées qui sont couvertes par des cibles de réduction en ligne avec cet objectif.

En 2024, 76% des émissions de GES liées aux activités opérationnelles des entités du Groupe sont couvertes par des cibles de décarbonation alignées sur des scénarios 1,5°C ou, de manière transitoire, des scénarios « bien en-dessous de 2°C ».

Indicateur	2024	2025	Cible 2030
Part des émissions de gaz à effet de serre opérationnelles totales (scopes 1, 2 et 3) couvertes par une cible de réduction alignée (1,5 °C)	58%	87%	90%

En 2025, les objectifs de réduction d'émissions de GES des entités consolidées, à horizon 2030 sont les suivants :

Entité consolidée	Principales cibles sur les opérations et le fonctionnement interne	Ambition	Scopes
Caisse des Dépôts (Fonctionnement interne)	- 46 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030	1,5 °C	1-2-3
Bpifrance	- 40 % d'émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) entre 2022 et 2030	1,5 °C	1-2
Compagnie des Alpes	- 80 % d'émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) entre 2018 et 2030	1,5 °C	1-2
CDC Habitat	- 17 % d'émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) entre 2024 et 2030 sur le poste énergie du patrimoine en phase d'exploitation (CDC Habitat, CDC Habitat social, Sainte-Barbe)	< 2 °C	1-2

	Le Groupe la Poste (toutes branches et filiales) vise à réduire de : • 43.6 % ses émissions de CO₂ entre 2024 et 2030⁽¹⁾ sur les scopes 1 et 2 • 25 % sur les principaux postes du scope 3 (3-1/3-3/3-4/3-7)		
Groupe La Poste	Focus filiales : • Geopost vise à réduire de 43% ses émissions de GES des scopes 1, 2 et 3 d'ici à 2030 par rapport à 2020 • La Banque Postale s'est engagée pour les scopes 1 et 2 à réduire ses émissions de GES de 46,2% d'ici à 2030, par rapport à 2019	1,5 °C	1-2-3
Icade	- 55 % d'émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) et - 27,5 % d'émissions (scope 3) en absolu entre 2019 et 2030	1,5 °C	1-2-3
Société Forestière	- 12 % d'émissions de gaz à effet de serre sur les trois scopes (dont - 60 % sur les scopes 1 et 2) entre 2024 et 2030.	1,5 °C	1-2-3

CDC Biodiversité, SCET, SFIL, STOA n'ont, à ce jour, pas défini d'objectifs de réduction pour leurs émissions opérationnelles. Toutefois, STOA et la SFIL ont des objectifs de réduction pour leurs émissions financées.

Note : l'Établissement public, Bpifrance, La Banque Postale (au sein du Groupe La Poste), SFIL et STOA sont des entités financières dont les principaux enjeux en matière d'atténuation du changement climatique se situent au niveau de leurs émissions de scope 3, dans la catégorie 3.15 « Investissements ». Ces émissions et les cibles associées sont traitées dans la partie dédiée aux émissions financées.

3.5.4 Stratégie et leviers pour les émissions opérationnelles

Le Groupe a choisi de construire sa trajectoire de décarbonation selon l'approche **location-based**, plus rigoureuse qu'une démarche en **market-based**. En procédant de la sorte, le Groupe s'engage à réduire ses émissions en fonction du **mix énergétique réellement disponible en France**, et cela donc sans recourir à des mécanismes de compensation comme les certificats d'énergie verte. L'approche location-based intègre la **réalité physique du réseau électrique** auquel les activités du groupe sont connectées, et l'oblige à agir concrètement sur sa consommation ou à investir dans des solutions locales bas carbone.

Le location-based impose une **transformation structurelle** plus exigeante et crédible. Il renforce ainsi la **transparence** et la **responsabilité** de l'acteur vis-à-vis de ses parties prenantes, en alignant ses efforts de décarbonation sur des critères tangibles et non substituables.

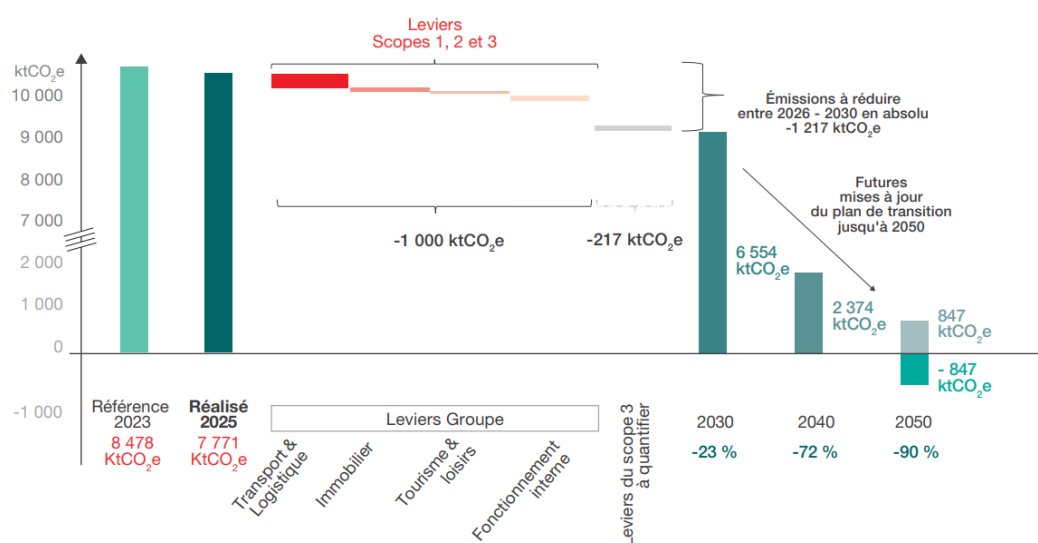
En application de la Politique Climat du Groupe, les entités doivent identifier et, dans la mesure du possible, quantifier les leviers de réduction des émissions GES qu'elles mettent en place pour atteindre les objectifs de décarbonation qu'elles se sont fixées. Ces leviers de réduction ont été ensuite consolidés dans ce Plan de Transition 2025 – 2030 du Groupe Caisse des Dépôts.

Pour atteindre ses cibles de réduction d'émissions de GES, le Groupe mobilise deux types de leviers :

- Les **leviers « opérationnels »**, qui correspondent aux leviers identifiés et planifiés par les entités elles-mêmes : ils portent sur des émissions directes et sur des émissions indirectes. Ces dernières résultent d'activités d'une entreprise ou d'une organisation, mais sont détenues ou contrôlées par une autre entité.
- Les **leviers « Groupe »**, qui correspondent aux actions du Groupe pour mettre en œuvre sa Politique Climat, engager ses entités à réhausser le niveau d'ambition de leurs objectifs de réduction d'émissions de GES et approfondir le déploiement opérationnel des actions de décarbonation.

Chaque entité identifie et définit ainsi ses propres leviers de décarbonation ainsi que les modalités de mise en œuvre en fonction de ses spécificités. Ces leviers de réduction sont ensuite consolidés dans le Plan de Transition 2025 – 2030 du groupe Caisse des Dépôts. Ces leviers, ainsi que leur potentiel de réduction des émissions de GES et leurs coûts associés (CAPEX/OPEX), sont agrégés sur la période 2025–2030. A partir de 2025, dans le cadre du suivi du plan de transition du groupe Caisse des Dépôts, les entités seront interrogées annuellement sur les leviers de décarbonation qu'elles mettent en œuvre pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en particulier :

- Impact en matière de réduction d'émissions GES attendu entre l'année de référence et les années cibles¹³ des objectifs, par catégorie d'émission GES
- **Niveaux d'investissement** (CapEx) et de **dépenses** (OpEx) sur un horizon de **5 ans (2025 – 2030)**.



À ce stade, l'agrégation des leviers de décarbonation identifiés par les entités, en vue d'atteindre l'objectif groupe de -23 % à horizon 2030 par rapport à 2023, permettrait une réduction estimée des émissions de gaz à effet de serre de 8 %, soit 835 ktCO₂e en valeur absolue.

Le Groupe travaille à identifier et planifier des actions pour combler l'écart entre le niveau d'ambition du Groupe et le niveau de réduction des émissions atteignables par les leviers déjà identifiés. Voir Section 4.1.1.

¹³ A date, ce niveau de détail n'est attendu que pour les objectifs à horizon 2030. Dans les prochains exercices, il sera demandé aux entités d'atteindre ce niveau de détail également sur les horizons 2040 et 2050.

3.5.4.1 Evolutions majeures 2025

3.5.4.2 Détail des leviers « opérationnels »

Les sous-sections suivantes présentent les leviers de réduction « opérationnels » consolidés du Groupe, par secteurs d'activités.

3.5.4.2.1 Leviers du secteur « Transport & Logistique »

Le tableau ci-dessous présente les principaux leviers du Groupe sur le secteur « Transport & Logistique » :

Levier	Type de levier	Entités concernées	Description des actions de décarbonation	Gain GES (ktCO2e)	CAPEX (M€)	OPEX (M€)
Réduction de la flotte automobile	Sobriété dans l'usage	Groupe La Poste	Diminution de la flotte pour les premiers et derniers km et pour l'acheminement via l'optimisation des transports et la mise en place de services hors domicile (servant à éviter les échecs en cas d'absence et de relivraison), comme les consignes Pickup, les points-relais, les conciergeries de proximités et les drive piétons	111	0	0
Verdissement de la flotte automobile	Changement de mix		Verdissement de la flotte pour les premiers et derniers km et pour l'acheminement, avec objectifs d'investissement de 200 M€ pour l'acquisition de 8 000 véhicules légers électriques pour 2025, afin d'assurer une livraison à zéro ou à faibles émissions dans 350 villes en Europe (dont 22 métropoles françaises)	456	154	-38 ¹⁴

Note : Seules les actions quantifiées par les entités sont détaillées dans le tableau ci-dessus.

Certaines de ces actions sont également pertinentes pour d'autres entités qui seront incitées par le Groupe à quantifier leurs impacts et, le cas échéant, à les mettre en place dans le cadre de leur trajectoire de décarbonation.

3.5.4.2.2 Leviers du secteur « Immobilier »

Le tableau ci-dessous présente les leviers du Groupe sur le secteur « Immobilier » :

Levier	Type de levier	Entités concernées	Description des actions de décarbonation	Gain GES (ktCO2e)	CAPEX (M€)	OPEX (M€)
Rénovation énergétique des bâtiments & Optimisation des surfaces	Efficacité	Groupe La Poste	Travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments : • Renforcement des exigences de performance énergétique dans la politique de travaux (neuf et de restructuration), via l'augmentation de la part de travaux de rénovation énergétique	90	20	-6
		Icade	Travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments en exploitation : • Plan d'investissements environnementaux de 145 millions d'euros sur la période 2024 –			

¹⁴ Une valeur négative correspond à une économie.

		2030 pour la Foncière : rénovations lourdes, travaux d'isolation, remplacement des équipements de chaud et froid ou de traitement d'air par des équipements plus performants. Développement des projets de rénovation : Icade Promotion s'est donné pour objectif de réaliser 1/3 de ses opérations en rénovation d'ici 2030.			
	CDC Habitat	Rénovation du patrimoine existant : Travaux pour l'amélioration de l'isolation et des performances énergétiques en général			
Substitution de matériaux de construction Changement de mix	Icade	Utilisation de matériaux bas carbone : - Icade Promotion vise 1/3 des opérations en construction bio et géosourcée en 2030 - Structuration de la filière d'approvisionnement via la réalisation d'un plan à moyen terme d'achat de matériaux, intégration de prescriptions bas carbone dans les achats de matériaux et d'équipement (par exemple le recours systématique à du bois labellisé FSC® ou PEFC) et projet de mise en place d'un suivi de la traçabilité des bois en France pour le pôle Promotion	9	NC	NC
	CDC Habitat	Identification des filières de matériaux biosourcés ou issus de réemploi			
Production ou sourcing¹⁵ d'énergie décarbonée Performance carbone	Groupe La Poste	Utilisation d'énergie renouvelable : Recours aux énergies renouvelables pour alimenter avec une plus grande efficacité énergétique les sites logistiques et les bureaux	17	23	-2
	Icade	Développement des énergies renouvelables pour les actifs en exploitation (contrôle Icade ou locataires) et pour les projets de construction.			
	CDC Habitat	Approvisionnement en gaz renouvelable			

Note : Seules les actions quantifiées par les entités sont détaillées dans le tableau ci-dessus.

Certaines de ces actions sont également pertinentes pour d'autres entités qui seront incitées par le Groupe à quantifier leurs impacts potentiels et, le cas échéant, à les mettre en place dans le cadre de leur trajectoire de décarbonation.

¹⁵ La trajectoire de décarbonation du Groupe étant définie en location-based, le sourcing d'énergie décarbonée via des garanties d'origine ne participe pas à l'atteinte de la cible Groupe.

3.5.4.2.3 Leviers du secteur « Tourisme & Loisirs »

Le tableau ci-dessous présente les leviers du Groupe sur le secteur « Tourisme & Loisirs » :

Levier	Type de levier	Entités concernées	Scope levier			Description des actions de décarbonation	Gain GES (ktCO2e)	CAPEX (M€)	OPEX (M€)
			1	2	3				
Verdissement de la flotte automobile	Changement de mix	Compagnie des Alpes				Verdissement des équipements motorisés : - Développement d'engins de damages électriques à batteries, - Remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques	2	18	1
Rénovation énergétique	Efficacité	Compagnie des Alpes				Travaux d'amélioration des bâtiments : - Isolation de toitures - Rénovation de cabanes sur les domaines skiables	2	16	10
Production ou sourcing¹⁶ d'énergie décarbonée	Performance carbone	Compagnie des Alpes				Développement du recours à l'énergie renouvelable : - Production d'énergie sur site avec favorisation de l'autoconsommation - Recours à l'électricité verte avec garantie d'origine	16	9	25

Note : Les leviers de décarbonation du secteur « Tourisme & Loisirs » sont exclusivement portés par la Compagnie des Alpes.

3.5.4.2.4 Leviers du « Fonctionnement interne »

Levier	Type de levier	Entités concernées	Scope levier			Description des actions de décarbonation	Gain GES (ktCO2e)	CAPEX (M€)	OPEX (M€)
			1	2	3				
Rénovation énergétique des bâtiments	Sobriété & Efficacité	Etablissement Public				- Développement du Parc immobilier (nouveaux bureaux pour la Caisse des Dépôts) - Réduction de la consommation énergétique du parc d'exploitation	1.5	73	NC
Verdissement de la flotte	Changement de mix	Etablissement Public				Déploiement d'une flotte hybride ou électrique	0.6	7	NC
Réduction de l'empreinte carbone des achats	Changement de mix / Performance carbone	Etablissement Public				- Achats de matériaux moins carbonés pour les nouveaux projets immobilier (A5-A6, Eblé) - Ecoconception de services numériques - Démarche ERASM d'amélioration de la prise en compte de l'empreinte carbone des achats - Réduction de l'impact carbone des repas	24	183	NC

Note : Les leviers de décarbonation du « Fonctionnement interne » sont en grande partie portés par l'Etablissement Public. Toutefois, le Groupe s'attache à ce que les leviers identifiés et mis en place par

¹⁶ La trajectoire de décarbonation du Groupe étant définie en location-based, le sourcing d'énergie décarbonée via des garanties d'origine ne participe pas à l'atteinte de la cible Groupe.

l'Etablissement Public puissent être également mobilisés par l'ensemble des entités ayant des émissions de fonctionnement significatives.

3.5.4.3 Détail du levier « Groupe »

La réduction des émissions de GES du Groupe est mécaniquement liée à la réduction des émissions de GES des entités consolidées et donc à la mise en place de leurs propres leviers de décarbonation.

Bien que le Groupe ne joue pas de rôle direct dans cette mise en place, il doit, en tant qu'actionnaire majoritaire de ces entités, les influencer pour qu'elles approfondissent leurs engagements en matière de réduction de GES.

A ce titre, la Direction des Finances et de la Politique durable pilote et anime une filière ESG au sein du Groupe. Cette démarche s'articule autour de groupes de travail collaboratifs, visant à concevoir et déployer une stratégie commune. Cette dernière se décline en plusieurs politiques stratégiques, incluant notamment un volet spécifique consacré à la lutte contre le changement climatique. Ce volet Climat est lui-même subdivisé en politiques sectorielles engageant les entités (énergie, transport, immobilier)

La mise en place d'un plan de transition Groupe CDC vise à renforcer le pilotage des engagements en matière de décarbonation.

Conformément à la politique durable établie au niveau du Groupe et afin d'assurer le suivi de sa mise en œuvre, des indicateurs spécifiques sont suivis pour évaluer le respect effectif des engagements pris. Par ailleurs, l'intégration d'objectifs ESG dans la rémunération variable des dirigeants permet de mobiliser l'ensemble des entités autour de ces enjeux stratégiques.

3.5.4.4 Les émissions verrouillées

Les émissions verrouillées correspondent aux émissions futures de gaz à effet de serre susceptibles d'être causées par les principaux actifs d'une entreprise, et qui pourraient compromettre l'atteinte de ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

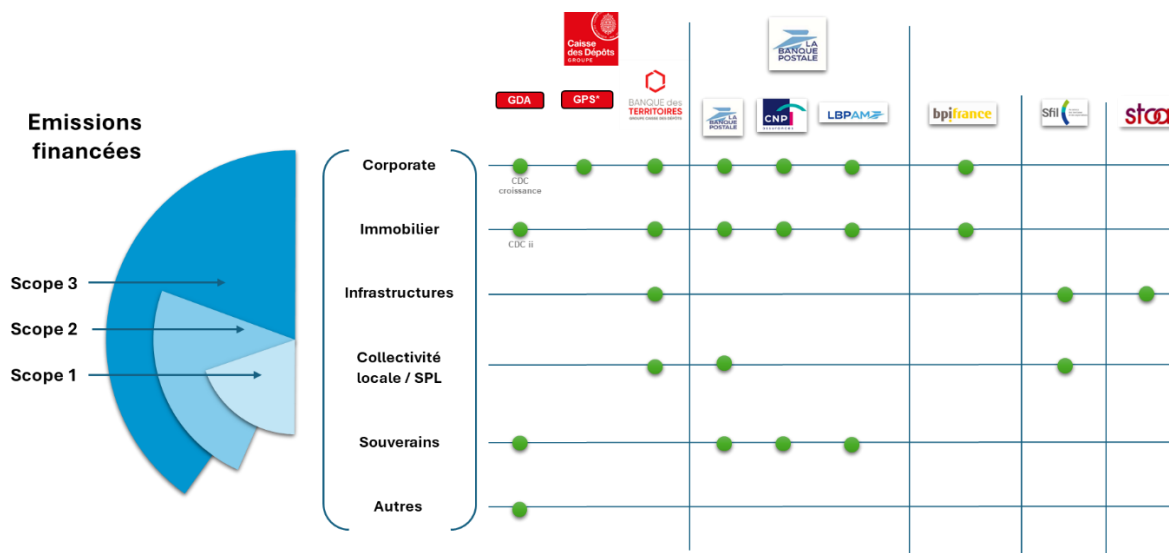
À l'échelle du groupe Caisse des Dépôts, les émissions verrouillées se concentrent principalement sur certains actifs physiques et infrastructures à forte inertie, notamment les systèmes de chauffage fossiles et équipements techniques dans l'immobilier (Icade) ainsi que le recours au transport aérien (La Poste). Ces sources, bien identifiées, font l'objet de plans de réduction structurés, intégrant des trajectoires de sortie des énergies fossiles, des investissements dans des technologies bas carbone et des actions de sobriété. À l'inverse, plusieurs entités présentent des niveaux d'émissions verrouillées limités ou non significatifs, en raison de la nature de leurs activités (Compagnie des Alpes) ou du poids marginal de leur fonctionnement interne (La Banque Postale). Enfin, des incertitudes méthodologiques subsistent, notamment sur les portefeuilles financiers, mais elles n'empêchent pas le Groupe de poursuivre le travail d'identification et de quantification des émissions verrouillées à horizon 2050.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement (Capex opérationnels) dans les énergies fossiles sont non significatives pour le Groupe en 2025.

3.6 Plan de transition – volet émissions financées

3.6.1 Périmètre Groupe des émissions financées

Le calcul des émissions financées inclut les portefeuilles d'investissement et de financement des entités du Groupe et principalement des entités financières suivantes :



* portefeuille GPS des entités non consolidées

Le portefeuille Gestion des Participations Stratégiques (GPS) se concentre uniquement sur les participations minoritaires, les participations majoritaires (i.e. les filiales consolidées du Groupe) étant intégrées à 100 % (intégrés dans les émissions opérationnelles).

Dans cette analyse, nous distinguons les scopes 1 et 2 des émissions financées du scope 3. Cela signifie que nos analyses à l'échelle du groupe se fondent sur les émissions directes (scope 1) et les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (scope 2) des entreprises et contreparties en portefeuille.

En n'intégrant pas le Scope 3 dans nos analyses de trajectoire « groupe » nous faisons le choix de suivre séparément les émissions indirectes des contreparties financées, telles que celles générées par leurs fournisseurs, l'usage et la fin de vie de leurs produits. En se limitant aux scopes 1 et 2, l'objectif est de se concentrer sur les leviers d'action les plus directs et d'en assurer un suivi pour évaluer et piloter l'impact carbone des investissements.

Par ailleurs, d'un point de vue méthodologique, le scope 3 financé est souvent plus complexe à mesurer et à attribuer de manière fiable, car il est dépendant de nombreuses hypothèses et données externes.

Périmètre de consolidation :

Le périmètre d'analyse couvre l'ensemble des encours financiers des entités financières consolidées du Groupe, et ceux de Bpifrance en tant que partenaire stratégique. Il comprend ainsi la somme des investissements et des financements réalisés à la fois pour compte propre (bilan) et pour compte de tiers (hors bilan). Cela inclut notamment les portefeuilles d'actifs détenus directement par l'entreprise, les prêts et crédits octroyés, les instruments financiers structurés, ainsi que les mandats de gestion ou fonds gérés pour le compte de clients. Ce périmètre intègre également les expositions indirectes via

des véhicules d'investissement ou des participations, dans la mesure où elles sont significatives et traçables. À partir de ce périmètre, les encours sont répartis en plusieurs catégories selon leur niveau de mesurabilité des émissions :

- les encours couverts et mesurés : les encours pour lesquels les émissions de gaz à effet de serre ont bien pu être comptabilisées ;
- les encours non couverts à date mais mesurables : les encours sur lesquels les émissions sont considérées comme mesurables mais sans méthode déployée à date par les entités ; ils se retrouvent essentiellement dans la classe d'actifs « Autres » ;
- les encours non couverts non mesurables, i.e. « non éligibles » : les encours sur lesquels aucune méthodologie de place n'existe à date. Ces encours concernent principalement les obligations supranationales, la trésorerie et sont regroupés dans la catégorie « Non éligible »

3.6.2 Bilan des émissions financées du groupe CDC

3.6.2.1 Le suivi des émissions financées par classe d'actif

Le suivi des émissions de GES financées constitue un enjeu majeur pour le Groupe, engagé dans la mise en œuvre d'une trajectoire net-zero.

En raison de la diversité des modalités de financement et d'intervention, le pilotage d'une trajectoire unique et uniforme ne serait pas pertinent. En effet, le Groupe mobilise de nombreuses classes d'actifs (actions cotées, obligations, immobilier, infrastructures, etc.), alors que la consolidation des émissions, en vue de la mise en œuvre d'une trajectoire net-zero, repose sur une approche par portefeuille homogène, structuré par classe d'actifs.

Cette méthode permet de regrouper les portefeuilles selon leurs caractéristiques (type d'actif, nature des contreparties), facilitant ainsi l'accès à des données homogènes et comparables. Elle permet également d'appliquer des standards spécifiques à chaque classe d'actifs, tels que le NZBA, le CRREM, le NZAOA et le NZAM, dans lesquels le Groupe est pleinement mobilisé.

Cette approche rend donc plus efficace et opérationnel le suivi des émissions de GES par classe d'actifs, comparativement à une approche par fonds non thématiques, souvent plus hétérogène et moins alignée avec les standards internationaux.

Ainsi le groupe a fait le choix d'appréhender ses émissions de GES suivant le découpage suivant :

Corporate	Actions cotées et non cotées, obligations et crédits Corporate en direct
Immobilier	Immobilier résidentiel, commercial, et immobilier détenu en direct.
Infrastructures (Transport, numérique, énergie ...)	Projets d'infrastructures et financements fléchés
Collectivité locale / SPL	Financement aux collectivités et SPL non fléchés
Souverains	Portefeuilles d'actifs souverains
Autres et non éligibles	

3.6.2.2 Bilans Carbone des émissions financées

3.6.2.2.1 Bilans carbone consolidés des émissions financées

Le GHG protocol ne requiert pas que les institutions financières intègrent dans leur bilan carbone les émissions de scope 3 des contreparties financées, c'est-à-dire les émissions indirectes générées en amont ou en aval de l'activité de ces entreprises. En conséquence, le bilan des émissions financées est structuré en deux volets distincts :

- D'une part, les émissions correspondant aux scopes 1 et 2 des contreparties, qui couvrent leurs émissions directes et celles liées à leur consommation d'énergie ;
- D'autre part, les émissions de scope 3 des contreparties, qui sont comptabilisées séparément, à titre informatif ou complémentaire, mais ne sont pas exigées dans le cadre du reporting principal imposé par la CSRD.

Le tableau suivant présente l'évolution des émissions financées du Groupe entre 2023 et 2024 :

Scopes 1-2 émissions financées	Unité	2023 (réf)	2024	2025	Evolution n-1	Evolution réf.
Encours totaux ¹⁷	Md€	1 470	1 508	1 578	+4,6%	+7.3%
Couverture par une donnée carbone ¹⁸	%	51%	65%	64%	=	++
Emissions financées (scope 1 et 2)	MtCO _{2e}	45,6	59,3	57,3	-3%	26%
Empreinte carbone	TCO _{2e} /m€ ³	61,2	60,6	57	-6%	-7%

Une partie de l'augmentation des émissions financées entre 2023 et 2025 s'explique par une plus grande couverture du calcul des émissions sur les portefeuilles d'investissement et de financement. Certaines entités financières ont étendu le calcul de leurs émissions en 2024 comme CNP Assurances qui couvre maintenant les fonds euros, fonds propres et les unités de compte.

¹⁷ Encours totaux avec instruments de gestion de liquidité ou encours non éligibles (trésorerie, obligations supranationales, ...)

¹⁸ L'intensité carbone a été calculée à partir de la formule suivante : émissions financées scope 1 et 2 / encours couverts par une donnée carbone. L'unité est en tCO_{2e}/m€ investi ou financé

Scope 3 émissions financées	Unité	2023 (réf)	2024	2025
Encours totaux ¹⁹	Md€	1 470	1 508	1578
Couverture par une donnée carbone	%	24%	34%	46%
Emissions financées	MtCO _{2e}	94,0	179,3	228
Empreinte carbone	TCO _{2e} /m€ ²⁰	265	348	314

L'intégration du Scope 3 des contreparties financées est confrontée à une forte incertitude et à de nombreuses limites. Les entreprises figurant dans les portefeuilles d'actifs ne publient pas systématiquement leurs émissions de Scope 3, et les données disponibles restent encore peu matures. Cette situation complique leur bonne exploitation, notamment en raison de la diversité des méthodes de calcul, de la complexité des chaînes de valeur à modéliser, et du manque d'outils adaptés. L'intégration des émissions Scope 3 financées se heurte également à un risque de double comptage, à l'instar de Bpifrance qui peut être amené à financer des entreprises opérant dans une même chaîne de valeur.

Malgré les difficultés méthodologiques, le Groupe suit ces émissions de manière distincte. L'année 2025 se caractérise par une augmentation des émissions financées sur le Scope 3, principalement liée à l'amélioration du taux de couverture des encours en portefeuille faisant l'objet d'une mesure d'émissions financées (+12%).

Certaines entités financières du Groupe ont ainsi commencé à calculer le scope 3 de leurs portefeuilles. D'autres n'ont pas encore mis en place de méthodologies de calcul des émissions du scope 3.

3.6.2.2.2 Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) 2023 détaillé par classes d'actifs

Les portefeuilles des entités financières ont été classés selon 5 classes d'actifs : Corporate (coté, non coté), souverains, immobilier, infrastructure, SPL (Secteur Public Local), auxquelles s'ajoute la catégorie autres et non éligible.

Les résultats de la consolidation par classes d'actifs sont les suivants :

	2023	Encours totaux (Md€)	Couverture Scopes 1-2 (%)	Emissions financées Scopes 1-2 (MtCO _{2e})	Empreinte carbone scopes 1-2 (tCO _{2e} /m€)*
Corporate	Coté	300 ¹	88%	15	59
	Non coté	98	83%	10	123
Souverains		260	46%	15	125

¹⁹ Encours totaux avec instruments de gestion de liquidité ou encours non éligibles (trésorerie, obligations supranationales, ...)

²⁰ L'intensité carbone a été calculée à partir de la formule suivante : émissions financées / encours couverts par une donnée carbone. L'unité est en tCO_{2e}/m€ investi ou financé

Immobilier		289	78%	4	18
Infrastructure		11	92%	1	112
SPL/ collectivités locales		84	69%	1	9
Autres / non éligible	Autres	382	0,3%	0,01	13
	Non éligible	46	-	-	-

*tCO₂e/m€ investi ou financé

¹ incluant les instruments de gestion de liquidité ou autres. Hors instruments de gestion de liquidité, le montant des encours de la classe d'actifs « coté » atteint 285 Md€

3.6.2.2.3 Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) 2024/2025 détaillé par classes d'actifs

2024		Encours totaux (Md€)	Couverture Scopes 1-2 (%)	Emissions financées Scopes 1-2 (MtCO₂e)	Empreinte carbone scopes 1-2 (tCO₂e/m€)*
Corporate	Coté	401	81%	16	51
	Non coté	98	83%	10	122
Souverains		388	67%	27	104
Immobilier		296	82%	4	17
Infrastructure		12	93%	1	118
SPL/ collectivités locales		86	69%	1	9
Autres / non éligible	Autres	181	1%	0,01	13
	Non éligible	46	-	-	-

*tCO₂e/m€ investi ou financé

2025		Encours totaux (Md€)	Couverture Scopes 1-2 (%)	Emissions financées Scopes 1-2 (MtCO₂e)	Empreinte carbone scopes 1-2 (tCO₂e/m€)*
Corporate	Coté	407	83%	15,8	47
	Non coté	95	87%	8,3	100
Souverains		343	67%	24	104
Immobilier		388	59%	2	8
Infrastructure		13	95%	1,1	91
SPL/ collectivités locales		95	65%	0,8	14
Autres / non éligible	Autres	195	28%	5,3	97
	Non éligible	43	-	-	-

3.6.2.2.4 - Evolution des émissions de GES

Les résultats sont relativement stables entre 2023 et 2024. Les émissions de la classe d'actifs « Souverains » ont augmenté entre 2023 et 2024 notamment en raison d'une meilleure couverture de la mesure (46% en 2023 à 67% en 2024 et 2025).

La majorité des classes d'actifs maintienne leur trajectoire de réduction de leur empreinte carbone entre 2023 et 2025 .

Les encours de la classe d'actifs « Autres » ont fortement diminué entre 2023 et 2024, passant de 382 Md€ à 181 Md€. Cette évolution s'explique principalement par l'amélioration de la qualification des portefeuilles, qui a permis de reclasser certains encours dans des classes d'actifs plus représentatives de leur nature économique. En 2025, les encours de cette catégorie demeurent relativement stables (195 Md€), mais la couverture de mesure progresse significativement, passant de 1 % à 28 %. Cette amélioration de la disponibilité des données conduit mécaniquement à une hausse des émissions mesurées, qui atteignent 5,3 MtCO₂e, pour une empreinte carbone de 97 tCO₂e/M€.

Ces évolutions traduisent avant tout une amélioration de la qualité et de l'exhaustivité de la mesure plutôt qu'une dégradation sous-jacente de la performance carbone des actifs concernés.

3.6.3 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique des portefeuilles d'investissement de financement

A fin 2023, certaines entités financières du Groupe CDC avaient déjà défini des cibles de décarbonation sur leurs portefeuilles de financement et d'investissement. Ces cibles ont été définies selon des scénarios alignés à des trajectoires 1.5°C et des référentiels et des initiatives de place : SBTi For Financial Institutions, Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), Net Zero Asset Manager Initiative (NZAMi) ou Net Zero Banking Alliance (NZBA).

Au niveau Groupe, des objectifs ont été définis sur certaines classes d'actifs en fonction de la disponibilité des données, des caractéristiques de la classe d'actifs et des travaux déjà menés par les entités. Les objectifs Groupe ont été définis pour le corporate (sur l'investissement) et sur l'immobilier.

Etat des lieux des encours couverts par un objectif de décarbonation à fin 2025

Encours totaux – émissions financées								
Encours mesurés – 64 % ⁽¹⁾						Encours non mesurés – 36 % ⁽²⁾		
Encours couverts par une cible Groupe 17,5 %		Encours couverts par une cible non consolidable 8,5 %	Encours non couverts par une cible 38 %			Encours mesurables 25 %		Encours non mesurables 11 %
Corporate 12 %	Immobilier 5,5 %		Banque des territoires 10 % (cible prévue pour 2026)	Portefeuilles souverains mesurés 15 %	Autres (cotés, infrastructures, SPL, ...) 13 %	Portefeuilles souverains non mesurés 7 %	Autres 18 %	

Définitions : « Encours totaux » correspond à la somme de tous les encours de financements et d'investissements pris en compte dans l'assiette de calcul des émissions financées. Sont ensuite distingués :

(1) Les encours mesurés, c'est-à-dire ceux pour lesquels une mesure des émissions de gaz à effet de serre est disponible, incluant :

- les encours couverts par une cible consolidée Groupe ;
- les encours couverts par une cible mais non consolidable à ce jour au niveau Groupe ;
- les encours non couverts pour l'année par une cible.

(2) Les encours non mesurés, c'est-à-dire ceux pour lesquels aucune donnée d'émission n'est réputée disponible pour intégrer le reporting de l'année n :

- les encours mesurables, ceux pour lesquels des méthodes de place existent, mais qui pour autant n'ont pas été mises en œuvre pour ce reporting ;
- les encours non mesurables, ceux pour lesquels il n'existe à date pas de méthode ou insuffisamment fiables en vue d'être déployée à l'échelle du Groupe. Description des cibles du Groupe

Au niveau Groupe, des objectifs consolidés ont été établis pour certaines classes d'actifs, en fonction de la disponibilité des données, des spécificités propres à chaque classe d'actifs, ainsi que de l'état d'avancement des travaux menés par les entités.

3.6.3.1.1 Corporate

La classe d'actifs corporate regroupe les investissements en actions cotées et non cotées et en obligations d'entreprises et les financements aux entreprises, à l'exception des obligations corporate de La Banque Postale. Ces investissements représentent la part majoritaire des encours et des émissions financées sur les scopes 1 et 2. Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont arrêtées à fin 2023.

- **Corporate – périmètre investissement**

L'objectif Groupe intègre les portefeuilles ayant déjà défini une cible de décarbonation exprimée en réduction de l'intensité monétaire. Les portefeuilles concernés, listés ci-dessous, sont ceux couverts par un tel objectif à fin 2023.

L'agrégation des objectifs définis par les entités permet d'établir une trajectoire de décarbonation au niveau Groupe. **Le Groupe CDC s'engage ainsi à réduire de 14 % l'empreinte carbone (en tCO₂e) par million d'euros investi sur ses portefeuilles corporate entre 2024 et 2030.** Chaque entité décline cet objectif en fonction de ses propres engagements.

CIBLES DE DÉCARBONATION SUR LE PÉRIMÈTRE CORPORATE

Entités (périmètre entité de la cible)	Portefeuille/ stratégie (périmètre portefeuille de la cible)	Encours couvert par l'objectif Groupe et par une donnée carbone (en milliards d'euros)	Scopes 1-2 Année de référence 31/12/2023 (en tCO ₂ e/million d'euros)	Scopes 1-2 Année 2025 (en tCO ₂ e/ million d'euros)	Scopes 1 – 2 Année d'échéance 2030 (en tCO ₂ e/million d'euros)	Objectif Groupe Fin 2023-2030	Etat d'avancement
CNP Assurances	Actions et obligations corporate détenues en direct	72	50 * (intensité cible fin 2029)	37	50	Trajectoire à maintenir au niveau ou inférieure à l'intensité cible	- 26 %
GDA	Actions cotées en direct	58	65	40	47	- 28 %	- 38 %
	Crédits corporate en direct et obligations convertibles	52	32	22	24	- 25 %	- 31 %
CDC Croissance	Actions cotées	4	147 * (intensité cible fin 2029)	71	147	Trajectoire à maintenir au niveau ou inférieure à l'intensité cible	- 52 %
TOTAL		186	51	35	44	- 14 %	- 33 %

L'objectif Groupe a été calculé en agrégeant les objectifs déjà définis par les entités.

* L'année de départ sélectionnée est 2024 afin de pouvoir intégrer de nouveaux portefeuilles des entités qui effectueront un travail sur les cibles de décarbonation dans le futur. L'année cible est 2030 en cohérence avec l'année cible des objectifs définis par les entités financières.

Portefeuilles Corporate cotés et non cotés (investissement) :

- La consolidation des objectifs par entité a permis d'obtenir une cible de réduction consolidée au niveau Groupe de - 14 % par million d'euros investis sur les portefeuilles d'investissement corporate entre le 31/12/2023 et 2030.
- La définition de ces cibles s'inscrit dans une dynamique de réduction des intensités des portefeuilles déjà largement entamée les années antérieures.
- L'année 2025 montre une réduction de 33 % par rapport à la date de référence établie au 31/12/2023. Ce niveau de performance est le résultat d'un pilotage rigoureux des portefeuilles corporate par CNP Assurances, les gestions d'actifs et CDC Croissance, intégrant strictement les politiques du Groupe dans la gestion et les décisions d'investissement du portefeuille corporate. La cible 2030 est donc d'ores et déjà atteinte.
- Dans le cadre du pilotage du plan de transition, l'enjeu du Groupe est désormais multiple sur cette cible : (i) maintenir ce niveau de performance à - 33 %, (ii) étendre le périmètre aux entités du Groupe ne disposant pas encore de cible sur ce périmètre, (iii) harmoniser les méthodologies de suivi des trajectoires sur l'ensemble de cette classe d'actifs.

Objectif de décarbonation - LBP AM

Le groupe LBP AM a rejoint la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMi) en 2021 et s'est engagé à aligner progressivement ses encours sur une trajectoire de neutralité carbone. L'objectif fixé est d'atteindre 80 % d'encours alignés d'ici 2030, puis 100 % en 2040. Cet engagement couvre l'ensemble des encours sous gestion, via LBP AM et Tocqueville Finance, incluant fonds ouverts et dédiés, toutes classes d'actifs confondues. La trajectoire a été élargie en 2023 à la Financière de l'Echiquier (LFDE), également membre de la NZAMi.

Cet objectif n'est toutefois pas intégré à l'objectif Groupe, en raison d'une méthodologie distincte, qui ne permet pas une consolidation homogène avec les autres entités.

Analyse de l'alignement des émissions financées - Bpifrance

Bpifrance suit les trajectoires de décarbonation des entreprises qu'elle finance et évalue l'alignement de ses émissions financées avec le scénario Net Zero Emissions 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Pour les secteurs sans trajectoire sectorielle définie, l'analyse s'appuie sur les objectifs nationaux de la SNBC 2. Cette modélisation permet de projeter la réduction de l'intensité carbone monétaire de ses portefeuilles de financement et d'investissement selon une trajectoire 1,5 °C entre 2021 et 2050. Elle fournit une simulation de la baisse attendue des émissions absolues, des intensités économiques (en tCO₂e/m€ de chiffre d'affaires) et de l'évolution du mix technologique, notamment dans le secteur de l'énergie. L'analyse repose sur une comparaison entre les rythmes de décarbonation des entreprises financées et celui attendu au niveau de son secteur d'activité.

L'objectif Groupe fera l'objet d'un suivi annuel, sur la base des données transmises par les entités financières. Il sera révisé régulièrement pour tenir compte de l'évolution des objectifs définis par les entités et de l'intégration progressive de nouveaux portefeuilles au sein de la classe d'actifs.

• Corporate – périmètre financement

Les portefeuilles de La Banque Postale et de Bpifrance sont regroupés dans la catégorie "financement". Faute de données suffisamment détaillées, l'ensemble des portefeuilles de La Banque Postale est intégré à ce périmètre. La Banque Postale a fixé des objectifs de décarbonation à horizon 2025 et mène une réflexion sur leur actualisation. Elle a également défini trois objectifs sectoriels dans le cadre de son engagement NZBA. Bpifrance a modélisé des trajectoires de décarbonation, mais n'a pas encore fixé d'objectif formel, en raison du manque de données réelles d'émissions sur un portefeuille essentiellement composé de PME non cotées. En l'absence d'objectifs consolidables à ce stade, aucun objectif Groupe n'est défini pour ce périmètre.

3.6.3.1.2 Immobilier

Dans le cadre de sa stratégie climat, le Groupe CDC **visé une réduction de 52 % des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) par mètre carré de ses portefeuilles immobiliers d'ici fin 2030, par rapport à fin 2024**. Cet objectif ambitieux, aligné sur les trajectoires climatiques internationales, est décliné au sein des entités du Groupe, chacune l'adaptant à la nature de son patrimoine et à sa propre feuille de route climat.

Entités	Portefeuilles/stratégies	Encours couverts par un objectif (Md€)	Emissions financées scopes 1-2 (Mt)	Superficie totale à fin 2024 (Mm2)	Intensité physique à fin 2024 (KgCO ₂ e/m2)	Intensité cible à fin 2030 (KgCO ₂ e/m2)	Objectif Groupe 2024 - 2030	Source
GDA	CDC Investissement immobilier	6	0,04	1,5	28	16	-42%	D'après les objectifs définis par les entités
CNP Assurances	Immobilier détenu en direct	14	0,03	1,9	18	13	-28%	
La Banque Postale	Immobilier résidentiel	67	0,7	25	28	13	-53%	
	Immobilier commercial (FIM)	7	0,07	2,5	30	11	-61%	
TOTAL		94	0,8	30,9	28	13	-52%	

L'objectif Groupe sera suivi chaque année à partir des données remontées par les entités financières. Chaque entité reste pleinement responsable de l'atteinte de ses propres objectifs de décarbonation, en fonction des spécificités de ses portefeuilles. La consolidation des résultats ne vise pas à compenser les écarts d'une entité par les dépassements d'une autre. L'objectif Groupe pourra être ajusté en fonction de l'évolution des cibles définies entité par entité et de l'intégration de nouveaux portefeuilles.

3.6.3.1.3 Infrastructure

Le portefeuille « Infrastructure » comprend des investissements et financements dans des infrastructures énergétiques, numériques, de mobilité et des crédits exports. Compte tenu de la diversité des infrastructures, ainsi que de l'absence d'objectifs de réduction exprimés en intensité ou en couverture d'encours validés par un tiers, **le groupe Caisse des Dépôts a fait le choix de suivre son engagement de contribution à l'atteinte de l'objectif Net-Zéro par le suivi de l'alignement à la taxonomie européenne sur le périmètre éligible.**

Ce périmètre couvre actuellement 52 % des encours totaux, 6 % des émissions financées sur les scopes 1 et 2, et 84 % des émissions financées sur le scope 3. Dans un premier temps, l'objectif sera mesuré sur la base de la contribution substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique de la taxonomie, avant d'évoluer vers une mesure fondée sur l'alignement complet. Plusieurs jalons ont été fixés pour accompagner cette transition et permettre une couverture progressive de l'ensemble du périmètre éligible. Pour les actifs non éligibles à la taxonomie, les entités financières du Groupe s'engagent à accompagner les infrastructures dans leur trajectoire de décarbonation. Les modalités de cet accompagnement seront précisées à travers les leviers d'action identifiés.

3.6.3.1.4 3.2.1.4 - Collectivités territoriales

Trois entités ont un portefeuille catégorisé dans la classe d'actifs « Collectivités territoriales » : SFIL, la Banque Postale et la Banque des territoires. A ce jour, deux entités ont calculé les émissions financées de leur portefeuille, la dernière entité développe actuellement une méthodologie de calcul.

Une entité, SFIL, a défini un objectif de décarbonation sur son portefeuille. SFIL s'est engagé à réduire de -42% l'intensité carbone scopes 1-2-3 (en kgCO₂e/k€) entre fin 2021 et fin 2030.

A fin 2023, l'objectif de SFIL couvre 54% des encours totaux et 76% des émissions financées scopes 1-2-3 de cette classe d'actifs.

Il a été décidé de ne pas fixer d'objectifs Groupe sur cette classe d'actifs à ce stade afin d'attendre une plus forte maturité des acteurs sur le sujet. En effet, un objectif Groupe pourra être fixé dans le futur en fonction des travaux menés par la Banque des Territoires et La Banque Postale.

3.6.3.1.5 3.2.1.5 - Souverains

Aucun objectif spécifique n'est actuellement défini au niveau Groupe pour la classe d'actifs « Souverains ». Toutefois, l'indicateur lié à la raison d'être, qui vise à atteindre 60 % d'actifs alignés ou couverts par des cibles compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris, intègre les obligations souveraines émises par les États membres de l'Union européenne et le Royaume-Uni, à condition que ces pays disposent de stratégies nationales visant la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

3.6.3.2 3.2.2 – Cibles des entités

La politique Climat du Groupe vise à ce que chaque entité financière se dote progressivement d'objectifs de décarbonation de son portefeuille, le cas échéant en adoptant les pratiques recommandées par des initiatives de place ou internationales en la matière.

En 2025, les principales cibles par entités sont les suivantes :

Entité	Engagements	Cible 1,5°C
CDC - GDA	- 55 % entre 2020 et 2030 pour les actions cotées et les obligations détenues en direct, - 50 % entre 2021 et 2031 pour l'immobilier de placement sous contrôle opérationnel direct.	✓ Validation NZAOA Scopes 1-2
CDC – BdT	Elaboration en 2026 d'une trajectoire de décarbonation des portefeuilles.	
CDC Croissance	- 55% entre 2020 et 2030 pour les actions cotées.	✓ Scopes 1-2
LBP	• Réduction des émissions indirectes de GES relatives à son portefeuille de crédits immobiliers aux clients particuliers de 73,7 % par m² sur la période 2022-2035, avec un point de passage de -53 % par m² en 2030. • Réduction des émissions indirectes de GES scope 3 relatives à son portefeuille d'immobilier commercial de 65 % par m² sur la période 2022-2030. • Alignement de la température de son portefeuille d'actions et d'obligations de grandes entreprises de +3,14 °C en 2019 à 2,2 °C en 2025 (Scopes 1 et 2), tous secteurs confondus. • Alignement de la température de son portefeuille de prêts moyen/long terme aux grandes entreprises de 3,14 °C en 2019 à 2,3 °C en 2025 (Scopes 1 et 2)	✓ Validation SBTi Scopes 1-2-3
CNP	- 53% entre 2020 et 2030 pour les actions, obligations d'entreprises et infrastructures en direct, immobilier en direct. - réduction de 32% des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) par m² entre 2020 et 2030 pour l'immobilier détenu en direct, club deal et fonds Lamartine	✓ Validation NZAOA Scopes 1-2
LBPAM	80 % des encours totaux gérés en ligne avec l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050.	✓ Validation NZAMI
Bpifrance	Engagement à mesurer de manière régulière l'intensité carbone de ses activités (financement, investissement et assurance-export) depuis 2021. Travaux sur la trajectoire en cours : L'année de référence BPI est 2021, et la cible d'alignement est établie à 2030, avec une cible intermédiaire située 5 ans après l'année courante (n+5). L'analyse d'alignement consiste en une comparaison des rythmes de réduction sectoriels des émissions et des intensités carbone des participations ; pour le secteur de l'énergie, une comparaison en termes de mix technologiques est effectuée.	✓ Scénario NZE 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie + SNBC
SFIL	Réduction de 42 % de l'intensité monétaire du portefeuille de financement du secteur public local d'ici à 2030 (soit passer de 129 tCO ₂ eq/M€ à fin 2021* à 76 tCO ₂ eq/M€ à fin 2030 (scopes 1, 2 et 3 amont/aval).	✓

	Alignement établi sur les principes de la SNBC 2
STOA	STOA a pour objectif, d'ici 2028, de financer la production de 4 000 mégawatts d'énergies renouvelables pour couvrir les besoins de 20 millions de personnes (en cumulé depuis 2017) dans les pays en développement.

Les objectifs Groupe de réduction de l'intensité résultent de l'agrégation des objectifs définis par les entités. Ainsi ils sont fortement dépendant des travaux effectués par les entités financières, de la qualité des données collectées, des estimations réalisées et des mises à jour méthodologiques qui peuvent avoir lieu.

En 2025, certaines entités n'ont pas effectué de travail de modélisation des trajectoires alignées à un scénario 1.5°C ou n'ont pas encore pris d'objectifs de décarbonation. Le Groupe a pour ambition d'étendre la couverture des objectifs Groupe au fur et à mesure que ces entités mènent des travaux sur les objectifs de décarbonation.

3.6.4 Détail des leviers « émissions financées »

Les sous-sections suivantes présentent les leviers de réduction des « émissions financées » consolidées du Groupe, par type d'engagement financier puis par secteur.

3.6.4.1 Leviers communs aux investissements et financements – toutes classes d'actifs

3.6.4.1.1 Levier FIN 1 : Encadrer strictement les énergies fossiles

Le Groupe applique les engagements pris dans la ligne sectorielle énergie de la politique Climat, sur le charbon, les hydrocarbures conventionnels et non conventionnels

Objectifs :

- Le groupe s'est engagé à ne plus être exposé au charbon à travers ses portefeuilles financiers d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde ;
- Exposition nulle aux hydrocarbures non conventionnels avant 2050 ;
- Aucune augmentation de l'exposition dans les entreprises qui développent de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole.²¹

1^{er} exemple de mise en œuvre : CNP Assurances décline la politique du Groupe en matière d'encadrement des énergies fossiles. Les objectifs fixés sont :

- **Charbon** : viser une exposition directe nulle du portefeuille d'investissements au charbon thermique d'ici 2030 pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde.

²¹ En % du portefeuille pour la CDC, en valeur du bilan pour CNP Assurances, hors obligations vertes et durables et financements de projets non liés de nouveaux projets pétroliers. LBPAM s'engage à intégrer, au cas par cas et en articulation avec les trajectoires de décarbonation des sociétés, le développement de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile dans les critères d'exclusion de la société de gestion.

- **Pétrole et gaz** : exclure tout financement de projets ou investissement dans des entreprises développant de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile.

Dès 2020, CNP Assurances a engagé un dialogue actif avec les entreprises détenues en direct afin de les inciter à adopter un plan de sortie du charbon thermique. Chaque année, des courriers leur ont été adressés, avec un taux de réponse atteignant 90 %. À fin 2023, parmi les entreprises ciblées :

- **60 %** des entreprises ciblées disposent d'un plan conforme
- **10%** ont un plan de sortie insuffisant
- **30 %** ne sont plus dans le portefeuille

2^{ème} exemple de mise en œuvre : STOA Infra & Energy : exclusion des projets d'énergie fossile

Par sa liste d'exclusion, STOA s'engage à ne pas investir dans des projets tels que :

- Projets de construction, extension ou rénovation de centrales de production d'électricité à partir d'énergies fossiles (à l'exception des projets de mini-réseaux alimentés par des centrales hybrides couplant les énergies renouvelables et des combustibles fossiles) ;
- Projets d'exploration, de production ou de transformation, ou dédiés exclusivement au transport de charbon, gaz et pétrole (conventionnels et non conventionnels).

3.6.4.1.2 Levier FIN 2 : Mobiliser les financements et investissements en faveur de la transition écologique et énergétique

Le Groupe s'est engagé à **mobiliser 100 milliards d'euros entre 2024 et 2028 pour soutenir la transition écologique et énergétique**, en répartissant cet effort entre ses différentes entités financières. Dans ce cadre, *19 % du total des flux financiers du Groupe devront être orientés vers le financement de la transition écologique*, traduisant une volonté forte d'aligner les moyens financiers avec les objectifs climatiques.

Répartition par grandes thématiques et exemples d'actions

Thématique	Exemple d'acteur	Exemple d'actions par acteur	Année de l'objectif
Rénovation énergétique	Banque des territoires	16,8 Md€ pour accélérer la réhabilitation du parc public :	2024 - 2028
		- 295 000 logements sociaux rénovés thermiquement ; - 10 000 projets de rénovation de bâtiments scolaires accompagnés dans EduRénov ; - 4,4 millions m2 de bâtiments publics rénovés thermiquement	
Mobilité décarbonée	Banque des territoires	1,3 Md€ pour accélérer le basculement vers une mobilité décarbonée :	2024 - 2028

		- 140km d'infrastructures vertes²² - 14 450 bornes IRVE - 37 000 places de véhicules à faibles émissions²³	
		34 points d'avitaillement alternatifs financés.	
Énergies renouvelables (EnR)	Banque des territoires	1,5 Md€ pour accompagner la mise en place du nouveau mix énergétique décarboné : - 6 630 MW de puissance nouvelle d'énergie renouvelable ; - 181 mâts d'éoliennes dont le démantèlement est garanti à la Caisse des Dépôts	2024 - 2028
Décarbonation de l'industrie	BPI	35 Md€ pour ENR, décarbonation des entreprises, croissance des offreurs de solutions bas carbone	2025 – 2029
Financement vert des collectivités	SFIL	17,5 Md€ de prêts verts et refinancements à impact climatique pour les collectivités et les projets export.	2024 - 2030
Adaptation des territoires	Banque des territoires	1,2 Md€ pour accompagner l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique	2024 - 2028

3.6.4.1.3 Levier FIN 3 : Adapter les offres de financement et d'investissement afin de répondre aux besoins des entreprises en transition

Pour soutenir la transformation écologique de l'économie le Groupe Caisse des Dépôts développe **une nouvelle génération d'offres et de produits financiers** à destination des particuliers, entreprises, collectivités, et institutions publiques. Ces solutions sont conçues pour accompagner tous les acteurs dans leurs projets de transition, qu'il s'agisse de rénovation énergétique, de mobilité décarbonée, d'adaptation des infrastructures ou de développement d'énergies renouvelables.

Afin de couvrir l'ensemble des enjeux climatiques, le Groupe mobilise une **palette d'instruments financiers complémentaires**, allant de l'investissement au financement responsable :

- **Financements directs ou en cofinancement** : Prêts verts, crédits à impact, prêts bonifiés, éco-prêts pour l'efficacité énergétique et la mobilité douce ;
- **Investissements** : Fonds propres dans des projets à forte valeur environnementale : EnR, immobilier durable ;
- **Instruments de marché** : obligations durables, garanties de contrats pour les développeurs EnR ;
- **Offres sur mesure** : Solutions personnalisées selon les spécificités des territoires, des collectivités locales, des PME et grands comptes.

²² La Banque des Territoires finance des infrastructures de transport (tramway, trains, bus, métro, camions, voitures).

²³ Il s'agit du nombre de places dans les modes de transport (tramway, trains, bus, métro).

3.6.4.1.4 Levier FIN 4 : Intégrer systématiquement des analyses ESG incluant les critères climatiques dans les décisions d'investissement et de financement

Le Groupe s'engage à réaliser des analyses ESG incluant une partie climat pour toute nouvelle opportunité d'investissement présentée en comité des engagements, incluant notamment une évaluation des impacts et risques climatiques, basée sur des bilans carbone quand disponibles, les trajectoires de décarbonation et une analyse des risques climatiques de transition.

Un représentant du département politique durable participe systématiquement au pré-comité des engagements et analyse le projet afin d'émettre un avis ESG, garantissant ainsi l'intégration des enjeux climatiques dans les discussions et décisions d'engagement. Cet avis est ensuite pris en compte dans l'avis financier conjoint de la direction des finances et de la politique durable.

3.6.4.1.5 Levier FIN 5 : Réaliser une analyse des plans de transition des entreprises afin d'évaluer leur robustesse

Le Groupe envisage de renforcer l'intégration des enjeux climatiques dans ses processus d'investissement et de financement à travers la mise en place d'une **évaluation systématique des plans de transition des entreprises** afin d'évaluer la robustesse et la crédibilité des plans :

- Développement d'une **grille d'évaluation interne** permettant de classer les actifs selon leur degré de maturité climatique (ex : absence d'objectifs, trajectoire en cours, alignement partiel, alignement aux 1,5°C).

3.6.4.1.6 Levier FIN 6 : Renforcer le dialogue sur la transition bas carbone

Le Groupe Caisse des Dépôts s'engage à renforcer le dialogue climat avec l'ensemble des contreparties financées ou investies, afin d'accélérer la transition environnementale :

- **Dialoguer activement** avec les entreprises et entités financées sur leur stratégie de transition : plan climat, gouvernance ESG, trajectoire de décarbonation, gestion des risques climatiques ;
- **La définition d'objectifs** de durabilité clairs, mesurables et vérifiables, incluant la réalisation de bilans carbone, l'élaboration de plans de transition, et la fixation d'indicateurs de performance environnementale ;
- Lorsque la nature de la relation le permet, **suivre les progrès réalisés** tout au long de la relation financière ou de la période d'investissement.

En l'absence de résultat à la suite de l'engagement actionnarial, le Groupe exclut les entreprises du secteur qui n'affichent pas de volonté et/ou ne démontrent pas d'effort concret de mise en œuvre pour aligner leur stratégie sur une scénario conforme aux objectifs de l'Accord de Paris.

Bpifrance : Politique proactive d'engagement climat auprès des entreprises

Bpifrance mène une **politique proactive d'engagement climat** auprès des entreprises dans lesquelles elle investit :

- **Réalisation d'un entretien** avec les contreparties lors du processus d'octroi du financement (Indice de Maturité Climatique) visant à identifier l'ambition climatique de l'entreprise et les moyens qu'elle met en œuvre pour réduire son impact environnemental y compris en matière de pollution, eau, biodiversité et économie circulaire ;

- **Réalisation de guides pratiques** : Bpifrance a développé plusieurs supports pour aider les entreprises à structurer leur démarche RSE, dont un guide RSE, des webinaires thématiques, et des fiches pratiques par secteur ;
- **Formations et études** : Bpifrance Université offre près de 500 formations gratuites pour se former en ligne dont une centaine sur les sujets de durabilité ; et Bpifrance le Lab, le laboratoire d'idées de Bpifrance à destination des PME-ETI, produit régulièrement des études pour éclairer le débat collectif sur les enjeux de transition et de RSE au sein des entreprises ;
- **Programmes d'accompagnement dédiés** : Bpifrance propose aux entreprises une large gamme d'accompagnement sur l'ensemble des enjeux de transition incluant :
 - o Des outils d'autodiagnostic pour évaluer sa maturité en matière de RSE et de Transition Ecologique ;
 - o Des diagnostics techniques tels que le diagnostic de décarbonation, de sobriété sur les flux matières, énergie, déchets et eau, d'écoconception, de performance énergétique des bâtiments et d'adaptation au dérèglement climatique, cofinancés par l'ADEME, ainsi qu'un diagnostic de mise en place d'une démarche de biodiversité cofinancé par l'OFB ;
 - o Des missions de conseil pour faire progresser les entreprises sur des enjeux liés à la RSE et à la transition environnementale ;
 - o Un dispositif de Volontariat Territorial en Entreprise pour embaucher de jeunes talents au sein de PME et ETI sur des missions de transition écologique et énergétique ;
 - o Des accélérateurs, programmes intensifs et sur mesure de 12, à 24 mois, incluant des temps de formation en collectif, du conseil individuel et de la mise en réseau pour des promotions d'une trentaine d'entrepreneurs (ex : agroécologie, décarbonation, transition énergétique) ;
 - o La Communauté du Coq Vert, pour rassembler des entreprises en transition et des offreurs de solution et stimuler une émulation collective tant au niveau local que national.

La Banque Postale : Partenariat stratégique pour la réduction de l'empreinte carbone

Depuis 2021, La Banque Postale a noué un partenariat stratégique avec Carbo, acteur reconnu de la mesure d'empreinte carbone, afin de proposer à ses clients un **accompagnement complet pour l'établissement de bilans carbone certifiés**. Cette collaboration permet d'identifier des leviers concrets de réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptés aux spécificités de chaque client.

Parallèlement, le groupe La Poste par sa Banque Postale et sa filiale EDE accompagnent ses clients dans le processus **d'obtention des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**.

3.6.4.1.7 Levier FIN 7 : Améliorer la donnée carbone et étendre les travaux de définition d'objectifs de décarbonation

Pour piloter efficacement la stratégie climat et aligner ses investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris, le Groupe déploie un levier structurant visant à renforcer à la fois la qualité des données

d'émissions associées à ses actifs financiers et à formuler des trajectoires de décarbonation robustes pour ses portefeuilles.

- Harmonisation **de méthodologies internes** de calcul des émissions financées ;
- Accompagner les entités à développer de nouvelles méthodologies de calcul des émissions financées pour les portefeuilles non couverts et pour le scope 3 en prenant en compte les lignes directrices du Groupe ;
- Améliorer la qualité des données reportées au scope 3 des portefeuilles du Groupe ;
- Accompagner les entités financières à fixer des objectifs sur leurs portefeuilles pilotables non couverts par une cible à date, en accord avec les objectifs Groupe, et étendre la couverture des objectifs Groupe.

Objectifs :

- Mieux mesurer :
 - o Approcher 100 % de couverture des encours totaux par une donnée carbone fiable sur les scopes 1 et 2 ;
 - o Atteindre 70 % de couverture des encours totaux sur le scope 3 des entités financées, particulièrement important pour les secteurs à fortes émissions indirectes.
- Mieux piloter :
 - o Atteindre au moins 60 % des actifs déjà alignés avec une trajectoire 1,5°C, ou couvert par des cibles de réduction conformes à l'Accord de Paris d'ici 2028.

3.6.4.2 Leviers spécifiques aux investissements – toutes classes d'actifs

3.6.4.2.1 Levier FIN 8 : Déployer le dialogue actionnarial au service de la décarbonation

Afin d'aligner ses portefeuilles sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris, le Groupe s'engage à renforcer l'action actionnariale autour des enjeux climatiques, en ciblant particulièrement la gouvernance, la transparence et la stratégie de décarbonation des entreprises financées ou investies.

- Soutien à des initiatives comme SBTi, ACT, Net-Zero alliances (NZAOA, NZBA...) ;
- Les entités du Groupe s'engagent à utiliser pleinement leurs droits de vote en tant qu'actionnaires pour inscrire **les enjeux climatiques à l'ordre du jour des comités stratégiques** des entreprises investies ;
- Elaboration des feuilles de route de décarbonation spécifiques aux grands secteurs exposés (immobilier, transport, énergie, etc.) ;
- Mise à disposition **des guides, formations et outils pédagogiques** à destination des entreprises, des fonds partenaires et des équipes internes. Ces ressources permettront de structurer les démarches de transition, d'harmoniser les analyses ESG-climat et de renforcer l'accompagnement stratégique tout au long de la relation d'investissement.

Type d'investissement	Exigences attendues auprès des acteurs concernés	Résultats et impacts recherchés
Direct dans les entreprises cotées		• Atteindre 80% des entreprises cotées engagées dans une démarche d'alignement 1,5°C d'ici 2030 (en nombre).

	- Réalisation annuelle du BEGES - Accompagnement à la décarbonation - Engagement dans les démarches ACT ou SBTi - Déclaration publique d'un objectif de neutralité carbone à horizon 2050 - Définition d'une stratégie climat à moyen terme - Mise en place d'une gouvernance dédiée au suivi climat	• Objectif quantitatif de réduction sur les 3 scopes
Direct dans des entreprises non cotées (PME-ETI)	- Transmission d'un bilan GES - Appui à la définition d'une stratégie climat - Engagement dans les démarches ACT, SBTi ou dispositifs Bpifrance - Élaboration d'une trajectoire climat et d'un plan d'action pour les entreprises à fort impact	Atteindre un taux significatif d'engagement des PME et ETI détenues dans une trajectoire de neutralité carbone, avec : • Un plan d'action de réduction des impacts climatiques • Une augmentation de la part verte de leurs activités
Via des fonds	- Intégration systématique des enjeux climat dans les processus de gestion - Renforcement des politiques de vote sur les enjeux ESG/climat - Engagement des sociétés de gestion sur l'alignement climat des portefeuilles	Faire en sorte que l'ensemble des fonds partenaires : • Intègrent systématiquement les enjeux climatiques dans leurs processus d'investissement • Renforcent leurs exigences ESG, en particulier sur le climat • Déploient des dispositifs d'accompagnement et de suivi de la transition pour les actifs sous-jacents

3.6.4.3 - Leviers spécifiques aux financements – toutes classes d'actifs

3.6.4.3.1 Levier FIN 9 : Développer une gamme élargie de financements responsables

Afin de soutenir la transition durable, le Groupe développe une nouvelle offre de financement, promouvant un impact environnemental positif. Cette offre est destinée aux ménages et particuliers, aux collectivités locales ainsi qu'aux entreprises, qu'elles soient cotées ou non. Elle comprend notamment :

- Les prêts verts, les crédits à impact ;
- les obligations durables (Green Bonds, Sustainability-Linked Bonds).
- Des financements orientés vers des projets à fort impact environnemental et territorial.

Financements thématiques de la Banque des Territoires pour soutenir la transition écologique

Dans le cadre de sa stratégie, la **Banque des Territoires** propose plusieurs **enveloppes thématiques de prêts** destinées à accompagner les collectivités et les acteurs publics dans la réalisation de projets à fort impact environnemental et social. Ces dispositifs ciblés permettent de soutenir des secteurs clés de la transition, en facilitant l'accès à des financements avantageux et fléchés.

Parmi les principaux produits proposés :

- **Aqua Prêt** : dédié au financement des infrastructures d'eau et d'assainissement, afin de renforcer la résilience des territoires face aux enjeux de gestion de la ressource en eau et d'adaptation au changement climatique. Elle passe à 4Md€ à mobiliser d'ici 2028 ;
- **Prêt transformation écologique** :
 - **Pour la rénovation performante** c'est-à-dire les projets qui visent à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics (écoles, mairies, équipements sportifs...), via la rénovation thermique et la réduction des consommations énergétiques.
 - **Pour la construction performante, la valorisation des déchets, l'adaptation au changement climatique, la modernisation de l'éclairage public, les énergies renouvelables et les réseaux de chaleur, la biodiversité** : accompagne les projets de transition écologique et énergétique.
- **Mobi Prêt** : finance les projets liés à la mobilité durable (transports collectifs, infrastructures cyclables, bornes de recharge électrique...), favorisant des modes de déplacement bas carbone.

Mise en place d'un cadre d'émission d'obligations durables par La Banque Postale

En 2023, La Banque Postale a lancé son Cadre d'émission d'obligations vertes, sociales et durables, avec pour objectif de renforcer sa capacité à financer des projets à fort impact environnemental et social. Ce cadre permet non seulement de structurer les émissions obligataires de la banque, mais également de servir de référence normative pour garantir aux clients et investisseurs une utilisation transparente et durable des fonds issus de leurs dépôts.

Ce dispositif s'applique aux produits commercialisés par la Banque Postale.

Le Cadre d'émission repose sur cinq piliers principaux :

1. Utilisation des fonds : affectation à des projets à vocation verte, sociale ou durable ;
2. Processus d'évaluation et de sélection : identification rigoureuse des projets éligibles ;
3. Gestion des fonds : suivi précis de l'allocation des ressources ;
4. Reporting : publication de rapports d'allocation et d'impact réguliers ;
5. Revue externe : validation indépendante du cadre et de sa mise en œuvre.

Ce cadre illustre l'engagement de La Banque Postale à promouvoir une finance responsable, et alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)

3.6.4.4 Leviers sectoriels

3.6.4.4.1 Leviers spécifiques du secteur « immobilier »

3.6.4.4.1.1 Levier FIN IMMO 1 : Mobiliser les financements et investissements pour contribuer à l'alignement des actifs immobiliers

Le Groupe mobilisera 38 Md€ (financement et investissement) en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments exemplaires entre 2024 et 2028 (dans le cadre de sa cible de 100Md€ dédié à la transition écologique et énergétique).

Objectifs :

- 38 Md€ de mobilisation (financement et investissement) en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments et la construction d'immeubles exemplaires entre 2024 et 2028.

Pendant le financement et l'investissement :

3.6.4.4.1.2 Levier FIN IMMO 2 : Encourager la certification et la labellisation environnementale des actifs immobiliers

Le Groupe souhaite valoriser les biens en les certifiant selon des standards environnementaux reconnus :

- Encourager l'obtention de certifications telles que HQE, BREEAM, LEED ou BBCA et de label intégrant une évaluation carbone des matériaux de construction (Label E+C-, BBCA, voire BEPOS Effinergie 2017) et visant un niveau équivalent C1 du label E+C-.
- Suivre l'évolution du parc certifié et labellisé dans les reportings ESG

Objectifs :

- Le Groupe s'engage à certifier 100% des développements de bureaux > 1000m² et établissements de santé > 4000m² ;
- Le Groupe s'engage à recourir à des certifications environnementales ou labels énergie-carbone sur au moins 50% de ses nouveaux développements résidentiels à partir de 2024.

CNP Assurances : Engagement pour des investissements immobiliers responsables et décarbonés

CNP Assurances conditionne ses investissements immobiliers neufs ou rénovés à l'**obtention d'une ou plusieurs certifications environnementales** de référence, garantissant un haut niveau de performance énergétique et environnementale des actifs. Cette exigence s'inscrit dans sa stratégie de décarbonation du portefeuille immobilier

Certifications visées : HQE : [≥ "Excellent"] ; LEED : [≥ "Gold"] ; BREEAM : [≥ "Very Good"] ; BBC Effinergie+ ; BBCA (Bâtiments Bas Carbone) ; HPE [RT 2012 -10%] ; THPE [RT 2012 -20%] ; Bepos Effinergie ; E+/C- ; NF Habitat HQE ; Habitat & Environnement.

3.6.4.4.1.3 Levier FIN IMMO 3 : Favoriser des acquisitions et des développements immobiliers ayant une performance énergétique et carbone satisfaisantes

Le Groupe s'assurera que chaque nouvel actif intégré au portefeuille respecte, dès l'origine, des standards ambitieux de performance énergétique et de faibles émissions carbone :

- Intégration systématique dès la phase d'examen des opportunités de critères de performance énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre dans le processus de sélection ;
- **Bâtiments existants** : privilégier les immeubles déjà alignés sur une trajectoire 1,5 °C ou, le cas échéant, planifier et réaliser immédiatement des travaux de rénovation énergétique (isolation, systèmes de chauffage à haute efficacité, etc.) afin d'atteindre cet objectif ;
- **Développements neufs et acquisitions** : respecter les critères substantiels de la taxonomie européenne (RT 2012 – 10 % ou RE 2020) et, si possible, anticiper les futurs seuils réglementaires sur les émissions de cycle de vie à partir de 2024.

Objectifs :

- 100% des acquisitions alignées 1,5°C ou avec un plan de rénovation identifié permettant l'alignement 1,5°C conformément à une cible prise au niveau de l'actif ou du portefeuille à partir de 2024 ;
- 100% de développements et acquisitions neuves respectant les critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique de la taxonomie : RT 2012 -10% ou RE 2020, et si possible anticipant les seuils réglementaires sur les émissions du cycle de vie à partir de 2024.

La Banque des Territoires : Évaluation environnementale systématique des investissements immobiliers

La Banque des Territoires a établi un seuil d'exigence basé sur des benchmarks internes alignés avec les standards du marché. Ce seuil s'applique à l'ensemble des investissements immobiliers, représentant un montant engagé de 500 M€, soit un tiers des engagements en dette immobilière (DI) prévus pour 2024.

Quatre niveaux d'exigence ont été définis pour la plupart des produits immobiliers :

- **Niveau 1 – Prérequis** : Certification environnementale et/ou labellisation, ou, en l'absence, un cahier des charges environnemental.
- **Niveaux 2 à 4 – Ambition 1 à 3** : Exigences croissantes de qualité environnementale, avec des performances énergétiques de plus en plus élevées.

Pendant l'investissement

3.6.4.4.1.4 Levier FIN IMMO 4 : Mettre en place une charte de travaux verts pour les actifs immobiliers

Le Groupe pourra **formaliser une charte environnementale** applicable à l'ensemble des travaux de rénovation ou de construction réalisés sur ses actifs immobiliers détenus en direct.

Cette charte visera à :

- **Imposer l'utilisation de matériaux et technologies bas carbone**, favorisant le recours à des produits recyclés, recyclables ou issus de filières durables ;
- **Encadrer la gestion des déchets d'activité**, en intégrant des objectifs de tri, de valorisation et de réduction à la source ;
- **Assurer un suivi rigoureux du respect des engagements** par les prestataires et entreprises de travaux, notamment à travers des audits ou des indicateurs de performance.

CNP Assurances : La charte "Travaux verts" pour encadrer les interventions immobilières

Un **exemple de référence** en matière de gestion responsable : la **charte "Travaux verts"** mise en place par **CNP Assurances**, qui encadre toutes les opérations techniques sur son **patrimoine immobilier**. Cette charte vise à garantir que chaque intervention respecte des principes exigeants en matière de **durabilité environnementale, responsabilité sociale et performance énergétique**.

Les sociétés de gestion mandatées par CNP Assurances sont ainsi **responsables de l'application de la charte**, avec une approche **proportionnée selon la matérialité des enjeux** identifiés pour chaque opération.

3.6.4.4.1.5 *Levier FIN IMMO 5 : Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier*

Le Groupe s'engage à optimiser durablement la consommation énergétique des bâtiments sous gestion et engager des rénovations ciblées pour atteindre les meilleurs standards environnementaux.

- **Réduire significativement la consommation énergétique** du parc immobilier existant, en priorisant les bâtiments les plus énergivores ;
- **Accroître la part des énergies renouvelables** utilisées dans les bâtiments, en réduisant la dépendance aux énergies fossiles ;
- **Promouvoir les démarches de sobriété énergétique**, via la sensibilisation des usagers, le pilotage intelligent des consommations et la limitation des usages superflus ;
- **Mettre en œuvre des rénovations globales** (thermiques, techniques, enveloppe...) dès que cela est possible et pertinent au regard de l'état du bien ;
- Suivre systématiquement l'évolution de la performance énergétique du parc, avec des indicateurs annuels de progrès.

Objectifs :

- 100% des passoires thermiques traitées pour le logement en anticipant le calendrier réglementaire (sortie des DPE G d'ici à 2025, F d'ici à 2027, E d'ici à 2032).

3.6.4.4.1.6 *Levier FIN IMMO 6 : Mesurer et décarboner les émissions associées aux actifs immobiliers*

Ce levier vise à améliorer la précision de la mesure des émissions indirectes (scope 3) liées aux actifs immobiliers et à définir, pour chaque bien, des trajectoires de décarbonation alignées sur les objectifs de neutralité carbone à long terme.

- Développer des méthodologies robustes de calcul des émissions financées et étendre la mesure à l'ensemble des portefeuilles immobiliers ;
- Renforcer la collecte et la qualité des données énergétiques et carbone (consommations réelles, matériaux, mobilité, etc.) ;
- Réaliser pour chaque actif immobilier une trajectoire bas carbone en utilisant le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM).

Objectifs :

- Le Groupe vise d'ici 2030 à aligner l'ensemble des parcs de bâtiments détenus ou gérés sur des trajectoires 1.5°C ;
- 100 % des participations immobilières déjà en portefeuille seront engagées sur la mise en œuvre d'une politique d'alignement 1,5 °C d'ici 2026.

CNP Assurances : Utilisation du Carbon Risk Real Estate Monitor

La trajectoire de CNP Assurances SA et de ses filiales françaises a été modélisée en utilisant les scénarios du CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor). Cette modélisation prend en compte la typologie des actifs (bureaux, commerces, logements, logistique) ainsi que l'implantation géographique des immeubles détenus.

L'analyse issue du CRREM a permis à CNP de définir un objectif de réduction des émissions de 32 % par m², afin de limiter le risque de dépassement du seuil de réchauffement climatique de 1,5 °C.

3.6.4.4.1.7 Levier FIN IMMO 7 : Déployer un engagement actionnarial systématique pour les participations immobilières minoritaires

Pour assurer une réduction effective des émissions de carbone sur l'ensemble du patrimoine immobilier, le Groupe déploie une **démarche d'engagement actionnarial** systématique auprès de ses co-investisseurs et partenaires détenant des participations minoritaires. L'objectif est de les inciter à définir collectivement et publier **des objectifs de décarbonation** équivalents à ceux fixés pour les actifs en pleine propriété, afin de garantir une trajectoire cohérente à l'échelle du portefeuille consolidé.

- Mettre en place un processus de dialogue structuré avec les co-investisseurs sur les enjeux climatiques ;
- Les entités du Groupe s'engagent à utiliser pleinement leurs droits de vote en tant qu'actionnaires pour inscrire les enjeux climatiques à l'ordre du jour des comités stratégiques des entreprises dans lesquelles elles investissent ;
- Suivre et évaluer l'alignement des objectifs climatiques des partenaires avec les trajectoires du Groupe (par exemple, 1,5 °C).

3.6.4.4.1.8 Levier FIN IMMO 8 : Privilégier les participations immobilières (foncières, fonds immobiliers) ayant une politique et/ou stratégie d'alignement 1.5°C de leur patrimoine.

Le Groupe s'engage à intégrer des critères de durabilité et de performance carbone dans le processus de sélection et de gestion des actifs. Cela implique de sélectionner uniquement les foncières et fonds immobiliers qui disposent d'une stratégie claire pour limiter l'impact carbone de leur portefeuille

Objectif : 100% des nouvelles participations immobilières disposant d'une politique d'alignement 1,5°C.

Banque des Territoires - Grille d'analyse immobilier

La Banque des Territoires évalue chaque nouvel investissement indirect en immobilier à l'aide d'une grille d'analyse spécifique, adaptée à chaque typologie d'actifs. Ce processus intègre une recherche systématique de certifications environnementales et/ou de labels énergétiques pour les actifs non spécialisés, notamment pour les bureaux.

Cette approche permet de garantir que tous les investissements respectent des critères de performance environnementale rigoureux, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs climatiques du Groupe.

3.6.4.4.1.9 Levier FIN IMMO 9 : Engager les participations immobilières des entités du Groupe sur une politique d'alignement 1.5°C

Pour les placements actions ou obligations d'entreprises du secteur de l'immobilier, les entités du Groupe conduisent un dialogue avec les entreprises sur le déploiement d'une politique d'alignement 1.5°C d'ici 2026 selon un principe du best effort.

Objectifs : Atteindre 100% des participations déjà en portefeuille engagées sur la mise en œuvre d'une politique d'alignement 1.5°C d'ici 2026.

3.6.4.4.1.10 *Levier FIN IMMO 10 : Mesure des émissions associées aux actifs immobiliers et fixation de trajectoire de décarbonation*

Ce levier vise à améliorer la précision de la mesure des émissions financées liées aux actifs immobiliers et à définir, pour chaque bien, des trajectoires de décarbonation alignées sur les objectifs de neutralité carbone à long terme.

- Développer des méthodologies robustes de calcul des émissions financées et étendre la mesure à l'ensemble des portefeuilles immobiliers ;
- Renforcer la collecte et la qualité des données énergétiques et carbone (consommations réelles, matériaux, mobilité, etc.) ;
- Réaliser pour chaque actif immobilier une trajectoire bas carbone en utilisant le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM).

CDC Investissement Immobilier : Empreinte carbone et alignement 1,5 °C

100 % des nouvelles participations immobilières font l'objet d'une évaluation systématique de leur empreinte carbone, accompagnée d'un plan d'alignement sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris (seuil 1,5 °C) à atteindre d'ici 2030.

3.6.4.4.1.11 *Levier FIN IMMO 11 : Financer la transition énergétique du parc immobilier par des offres ciblées et une analyse d'impact renforcée*

Le Groupe s'engage à développer de nouvelles offres de financement répondant aux exigences de la transition énergétique du parc immobilier. Cette démarche implique une adaptation progressive des conditions d'octroi de prêts, en intégrant des critères environnementaux alignés sur la taxonomie européenne. L'objectif est d'accompagner les clients vers une amélioration durable de la performance énergétique de leurs bâtiments.

- Développer des offres de financement bonifiées conditionnées à la performance énergétique ;
- Intégrer des critères énergétiques dans les conditions d'octroi des crédits immobiliers ;
- Accompagner les clients par des diagnostics et des plans de rénovation structurés.
- Proposition d'un accompagnement pour améliorer la performance énergétique des biens les moins performants ;
- Alignement des offres vertes dédiées sur les critères de contribution substantielles de la taxonomie européenne de la finance verte et durable.

Objectifs :

- 100% des nouveaux prêts immobiliers faisant l'objet d'une évaluation ou d'un suivi de la performance énergétique ;
- 100% des portefeuilles de prêts immobiliers faisant l'objet d'une analyse d'alignement 1,5°C.

Exemple 1 – Bpifrance : Offre Réno-vert et stratégie de transformation énergétique

- Mise en place de l'offre **Réno-vert**, combinant un **diagnostic de performance énergétique (Diag perf'immo)** et un **prêt bonifié** pour les travaux de rénovation. Il est prévu d'assurer la réalisation de 200 à 250 Diags Perf Immo par an.
- Intégration systématique du **contexte énergétique du bien** (label, DPE, audit...) dans l'analyse de crédit.
- Accompagnement des clients via des diagnostics « **Décarbon'action** » pour définir des **plans de transformation** des actifs immobiliers.

- Refuser de financer à long terme des actifs sans **plan de transition clair**.

Exemple 2 – La Banque Postale : Crédits à impact adossés à la performance énergétique

- Depuis 2021, la performance énergétique des logements est systématiquement évaluée à partir du DPE (diagnostic de performance énergétique).
- En 2023, La Banque Postale a lancé des crédits à impact pour les particuliers, adossés à un indice d'impact global tenant compte de plusieurs critères : performance énergétique, biodiversité, artificialisation des sols, impact territorial et inclusion sociale.
 - Les logements neufs, récents ou déjà rénovés donnent droit à un taux préférentiel avec une réduction de 0,20 % ;
 - Les logements anciens classés de D à G dont l'acquéreur prévoit des travaux de rénovation énergétique dès l'entrée dans les lieux bénéficient d'un taux bonifié de 0,30 % ;
 - Un engagement à réaliser des travaux, même si leur financement n'est pas inclus dans le prêt immobilier, peut ouvrir droit à une réduction de 0,10 %.
- Un accompagnement renforcé est proposé aux acquéreurs de logements très énergivores (étiquettes F ou G), afin de faciliter leur parcours de rénovation.

Exemple 3 – LBPAM : Analyse ESG des fonds de dettes immobilières (méthodologie GREaT)

- Application d'une **analyse ESG multicritères** à toutes les créances immobilières, avec un focus sur la **transition énergétique**.
- Évaluation de la présence de **certifications environnementales**, d'investissements prévus en rénovation énergétique, et des **stratégies ESG des locataires**.
- Approche adaptée aux spécificités des classes d'actifs via la méthodologie **GREaT**, intégrant notamment la **transition énergétique**.

Exemple 4 – Banque des territoires : Développement de l'offre impact

- Collecte systématique des labels et certifications énergétiques lors de l'octroi de nouveaux prêts.
- Intégration de critères énergétiques incitatifs dans les offres de prêts pour la rénovation des logements sociaux.
- Accompagnement progressif des bailleurs et acteurs publics pour améliorer la performance énergétique des biens existants.
- Évolution des offres de prêts pour intégrer les critères de la taxonomie européenne.
- Mise en place de bonifications pour les opérations exemplaires de rénovation énergétique.
- Déploiement de l'Eco Prêt pour la rénovation énergétique du logement social.
- Déploiement du GPI Ambre pour la rénovation du parc tertiaire public.

3.6.4.4.1.12 *Levier FIN IMMO 12 : Développer des nouvelles méthodologies de calcul des émissions financées pour améliorer la couverture de la donnée carbone des actifs immobiliers (notamment sur le scope 3)*

Afin d'accélérer la transition vers une économie bas-carbone, le Groupe s'engage à renforcer la mesure des émissions financées associées aux actifs immobiliers, notamment sur le **scope 3**, en développant des **méthodologies robustes et harmonisées**. Cet effort vise à améliorer la **qualité et la couverture des données carbone**, afin de mieux piloter les engagements climatiques et fixer des **objectifs de décarbonation alignés avec une trajectoire 1,5°C**.

- Collecter et/ou analyser **systématiquement la performance énergétique** des actifs immobiliers lors de l'octroi de nouveaux financements ;
- Développer des **méthodologies de calcul adaptées et harmonisées** pour estimer les émissions financées et projeter leur évolution dans le temps ;
- Etendre les **travaux de mesure de l'empreinte carbone** des portefeuilles immobiliers sur l'ensemble des scopes pertinents ;
- Etendre la fixation des **cibles de décarbonation Groupe** alignées sur les scénarios de limitation du réchauffement climatique à +1,5°C à l'ensemble des portefeuilles immobiliers pilotés.

3.6.4.4.2 – Leviers spécifiques du secteur « Infrastructure »

3.6.4.4.2.1 *Levier FIN INFRA 1 : Orienter les investissements du portefeuille infrastructure vers des projets à impact climatique, avec une évaluation de l'impact des projets*

Le Groupe CDC s'est engagé à mobiliser 100 milliards d'euros sur la période 2024-2028 afin de soutenir la transition écologique et énergétique. Cet engagement se traduit notamment par une réorientation stratégique de ses financements et investissements vers des secteurs à fort impact climat, en particulier dans les infrastructures.

- **Soutenir la mobilité et les transports durables** : 3,5 milliards d'euros seront dédiés au financement et à l'investissement dans des solutions de mobilité bas carbone (transports en commun, ferroviaire, mobilités douces, etc.) ;
- **Exclure les financements incompatibles avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)** : en cohérence avec les objectifs climatiques nationaux, le Groupe CDC cessera de financer et d'investir dans les projets contraires à la SNBC ;
- **Accompagner la transition énergétique** : le Groupe contribue activement au futur énergétique de la France en finançant les énergies renouvelables (éolien, solaire, etc.), et en jouant un rôle clé comme actionnaire de référence dans les grands réseaux énergétiques français, tels que RTE et GRTgaz.

Le Groupe s'est engagé, en particulier, à examiner pour toute décision de financement ou d'investissement dans les secteurs aéroportuaire ou autoroutier :

- La cohérence des projections de trafic avec les scénarios disponibles type SNBC ou AIE ;
- La cohérence du bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) avec la trajectoire de décarbonation correspondante.

Dans une logique d'investissement responsable et durable, le Groupe pourrait également évaluer systématiquement l'ensemble des projets d'infrastructure selon des critères précis (taxonomie) évaluant leur contribution en matière de transition bas carbone.

STOA Infra & Energy : investir pour une transition durable

Les pays émergents et en développement sont confrontés à un double défi : celui d'élargir l'accès des populations à l'énergie tout en s'inscrivant dans une stratégie de transition bas carbone. Pour contribuer à la dynamique en cours, STOA investit dans une large gamme d'infrastructures d'énergies renouvelables, notamment des infrastructures de production solaires, éoliennes et hydroélectriques (C&I, utility scale, mini-grid, off-grid).

3.6.4.4.2 *Levier FIN INFRA 2 : Mettre en place un processus d'évaluation et de sélection des projets d'infrastructure éligibles et contribuant de façon substantielle à la taxonomie européenne de la finance verte et durable*

Le Groupe CDC pourrait mettre en place un **processus structuré et rigoureux** d'évaluation et de sélection des projets en vue de déterminer leur **éligibilité** ou leur **alignement avec la taxonomie européenne**. Ce processus s'articulerait en trois étapes principales :

1. **Collecte et analyse des données** : Recueil de l'ensemble des informations techniques, environnementales et sociales nécessaires à l'évaluation des projets selon les critères de la taxonomie ;
2. **Évaluation de l'alignement avec la taxonomie**
 - Les projets doivent à minima répondre à un critère de **contribution substantielle (SCC)** à l'atténuation du changement climatique,
 - Pour un **alignement complet** avec la taxonomie européenne, les projets doivent vérifier,
 - Le respect des principes **DNSH** (*Do No Significant Harm*),
 - Le respect des garanties sociales minimales (MSS).
3. **Analyse par le comité des engagements** : Le comité examine l'éligibilité du projet sur la base des informations collectées, incluant les critères **techniques** et **ESG**, afin de garantir la conformité et la cohérence avec les objectifs de la transition écologique.

Objectif : Le Groupe pourrait se fixer un objectif clair en matière de durabilité, en visant un alignement progressif de ses portefeuilles d'infrastructures en lien avec la transformation écologique avec la taxonomie européenne en Europe.

La Banque Postale : Un cadre exigeant pour les obligations vertes, sociales et durables

La Banque Postale a mis en place le **Green, Social & Sustainability Bond Framework**, un **cadre rigoureux** pour garantir la qualité environnementale et sociale des projets qu'elle finance, notamment via l'émission d'obligations vertes, sociales et durables. Tous les prêts verts éligibles sont conçus pour contribuer à **l'atténuation du changement climatique**, en cohérence avec la **taxonomie verte de l'Union européenne**.

Alignement progressif des actifs d'infrastructure financés :

- Les projets doivent au minimum répondre aux **critères de contribution substantielle (SCC)** à la transition climatique ;
- Pour les projets situés en France, un **alignement complet avec la taxonomie de l'UE** est visé :
 - Respect des critères **DNSH** (*Do No Significant Harm*),

- Respect des garanties sociales minimales (MSS).

3.6.4.4.2.3 *Levier FIN INFRA 3 : Améliorer la qualité et la couverture des données carbone des projets d'infrastructure, afin de mieux piloter les engagements climatiques et accompagner les projets dans la fixation d'objectifs de décarbonation alignés avec une trajectoire 1,5°C*

Le Groupe s'engage à améliorer la qualité et la couverture des données carbone dans ses projets d'infrastructure afin de mieux piloter ses engagements climatiques en

- Développant des **méthodologies de calcul adaptées** pour estimer les émissions financées et projeter leur évolution dans le temps ;
- Harmonisant les approches entre entités du groupe pour une comparabilité des données, et un reporting consolidé en élaborant par exemple des feuilles de route sectorielles avec des objectifs de réduction d'émissions par type de projet.
- Proposant des outils adaptés aux projets d'infrastructure pour évaluer leur alignement à des trajectoires 1,5°C ou 2°C ;

SFIL : Transparence et mesure d'impact pour ses obligations durables

SFIL s'engage à une transparence sur l'usage des fonds issus de ses obligations durables à travers un rapport annuel d'allocation et d'impact permettant de démontrer les bénéfices environnementaux des projets financés

Pour cela, SFIL utilise une méthodologie d'impact :

- **Collecte d'indicateurs** clés auprès des emprunteurs adaptés à chaque projet financé
- **Calcul des émissions** à partir des indicateurs collectés
- Modélisation d'un scénario de référence permettant d'évaluer **les gains environnementaux** spécifiques à trois thématiques
 - Mobilité douce et transports urbains durables,
 - Efficacité énergétique des bâtiments et aménagements,
 - Production d'énergies renouvelables.

3.6.4.4.2.4 *Levier FIN INFRA 4 : Renforcer le dialogue actionnarial sur le climat dans le secteur des transports et secteurs carbo-intensifs afin d'accompagner la transition des secteurs fortement émetteurs*

Le Groupe a déployé une politique climat dédiée au secteur des transports et aux secteurs fortement émetteurs, reposant sur les principes suivants :

- Exiger des entreprises du secteur un alignement clair avec un scénario de limitation du réchauffement à 1,5 °C, ainsi que la définition de cibles intermédiaires cohérentes avec les trajectoires sectorielles correspondantes ;
- **Pour la construction automobile** : demander l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de transition actant la sortie progressive des motorisations thermiques classiques, tout en intégrant les exigences d'une transition juste ;
- **Pour les compagnies aériennes** : conditionner toute nouvelle prise de participation à l'existence d'une stratégie d'alignement sur l'objectif 1,5 °C, assortie de cibles fondées sur une méthodologie de référence reconnue.

3.6.4.4.3 Leviers spécifiques du secteur « Collectivités territoriales ».

3.6.4.4.3.1 Levier FIN CL 1 : Mettre en place des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire

Le Groupe pourra s'engager à mettre en place des solutions adaptés aux besoins et à la spécificité de chaque territoire :

- **Une offre de financement sur mesure** : Les conditions de prêt (montant, durée, taux) sont ajustées aux capacités financières et aux contraintes spécifiques de chaque collectivité, qu'il s'agisse d'une petite commune ou d'une métropole ;
- **Financements dédiés à la transition écologique** : Des produits spécifiques sont développés pour accompagner les projets à fort impact environnemental : rénovation énergétique des bâtiments publics, développement des mobilités douces, infrastructures de production d'énergie renouvelable, ou encore gestion durable de l'eau et des déchets ;
- **Fléchage des financements vers des projets à impact** : Des prêts « verts » ou à finalité climatique sont proposés, permettant d'orienter les ressources vers des investissements contribuant directement à l'atténuation du changement climatique.

La Banque des Territoires : Financements incitatifs pour des infrastructures durables

La Banque des Territoires soutient les infrastructures durables via des financements incitatifs, sous forme de prêts à taux préférentiels, subventions ou aides directes.

- **EduRénov** : prêts à taux réduits pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (écoles, collèges, lycées, etc.). Une enveloppe de 2 Md€ en prêts et 50 M€ pour l'ingénierie est mobilisée sur 5 ans ;
- **Territoires d'innovation** : soutien à 24 projets innovants de développement territorial, avec 450 M€ sur 15 ans, dont 150 M€ en subventions et 300 M€ en fonds propres.

3.6.4.4.3.2 Levier FIN CL 2 : Sélectionner les projets des collectivités territoriales selon des critères climatiques et environnementaux préétablis

Le Groupe pourra s'engager à réaliser une sélection rigoureuse des projets afin de garantir que les financements sont utilisés de manière efficace et ont un réel impact environnemental.

- **Optimiser l'efficacité environnementale des projets financés** en encourageant la production de données ex ante sur les impacts environnementaux attendus ;
- **Cibler les projets à fort potentiel de transformation écologique**, en priorisant ceux qui intègrent des engagements clairs en matière de réduction des émissions, de sobriété foncière et de durabilité territoriale.

Évaluation rigoureuse des projets par la Banque des Territoires

La Banque des Territoires met en place des critères clairs pour l'évaluation des projets

Programme EduRénov, Ce dispositif applique des critères précis pour garantir des résultats mesurables :

- **Objectif de performance énergétique** : chaque projet doit viser une réduction d'au moins 40 % de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics rénovés ;

- **Respect des critères Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** : les projets doivent minimiser l'impact sur les sols et l'environnement bâti, conformément aux objectifs de lutte contre l'étalement urbain.

Programme Territoires d'innovation - Les projets sont sélectionnés par un **comité de pilotage national** sur la base de critères stratégiques :

- **Alignement avec les objectifs 2030 de développement durable**, en particulier les priorités climatiques, énergétiques et sociales ;
- **Capacité à répondre aux besoins spécifiques des territoires** en apportant des réponses innovantes, adaptées et inclusives ;
- **Évaluation des contributions à des thématiques d'impact** : mobilité durable, résilience climatique, transition agricole, gestion des ressources, etc.

3.6.4.4.3.3 Levier FIN CL 3 : Accompagner les acteurs des collectivités pour une mise en œuvre efficace et durable des projets

Pour garantir la réussite des projets soutenus et maximiser leur impact environnemental, le Groupe entend renforcer son rôle d'accompagnateur auprès des collectivités territoriales, des établissements publics et des acteurs économiques locaux tout au long du processus de développement des projets. Le Groupe pourra offrir un appui **technique, stratégique et méthodologique** permettant aux porteurs de projets d'intégrer de manière opérationnelle les critères environnementaux, notamment dans leurs politiques d'achat, la conception des infrastructures et la gouvernance de projet

Mobilité d'accompagnement proposées

- **Mise à disposition d'experts pour appuyer les collectivités** dans l'élaboration des études de faisabilité, les diagnostics énergétiques et les plans de transition ;
- Conseil sur le montage financier des projets ;
- Accompagnement dans la gestion de projets complexes et l'intégration des normes environnementales et sociales dès la conception ;
- **Actions de sensibilisation et de formation en lien avec des partenaires institutionnelles et territoriales.** La Banque des territoires a par exemple implémenté la Charte du Bâti Scolaire pour guider les acteurs dans la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique des établissements scolaires.

Partenariat avec la Fédération FLAME pour un accompagnement local renforcé

La Banque des territoires s'est associée avec **la Fédération Flame**, réseau national des agences locales de l'énergie et du climat qui joue un rôle clé dans l'accompagnement de proximité. Elle facilite la mise en œuvre opérationnelle de la transition énergétique à l'échelle locale, via l'animation territoriale et l'ingénierie de projet.

3.6.4.4.3.4 Levier FIN CL 4 : Suivi et évaluer les performances climatiques des projets des collectivités territoriales

Le Groupe s'engage à renforcer le suivi des résultats climatiques des projets accompagnés. Cela passe par la mise en place d'indicateurs de performance homogènes, partagés et adaptés aux enjeux territoriaux :

- Déploiement d'indicateurs de suivi standardisés ;

- **Mise en place d'un reporting annuel simplifié** à destination des collectivités bénéficiaires, afin de collecter les données essentielles sur les performances climatiques des projets (consommations énergétiques, émissions de GHG, économies générées, etc.) ;
- **Appui technique à la collecte et à l'analyse des données**, en lien avec les experts internes ou externes au Groupe.
- **Levier 5 : Améliorer la qualité des données collectées** afin d'affiner le calcul des émissions financées

Le Groupe pourra intensifier ses efforts pour améliorer et approfondir la collecte de données, afin de d'affiner le calcul des émissions financées. L'approche projet pourra être priorisée afin de collecter des données précises permettant d'adapter le calcul des émissions financés et d'identifier des leviers adaptés à la réduction des émissions pour cette classe d'actifs.

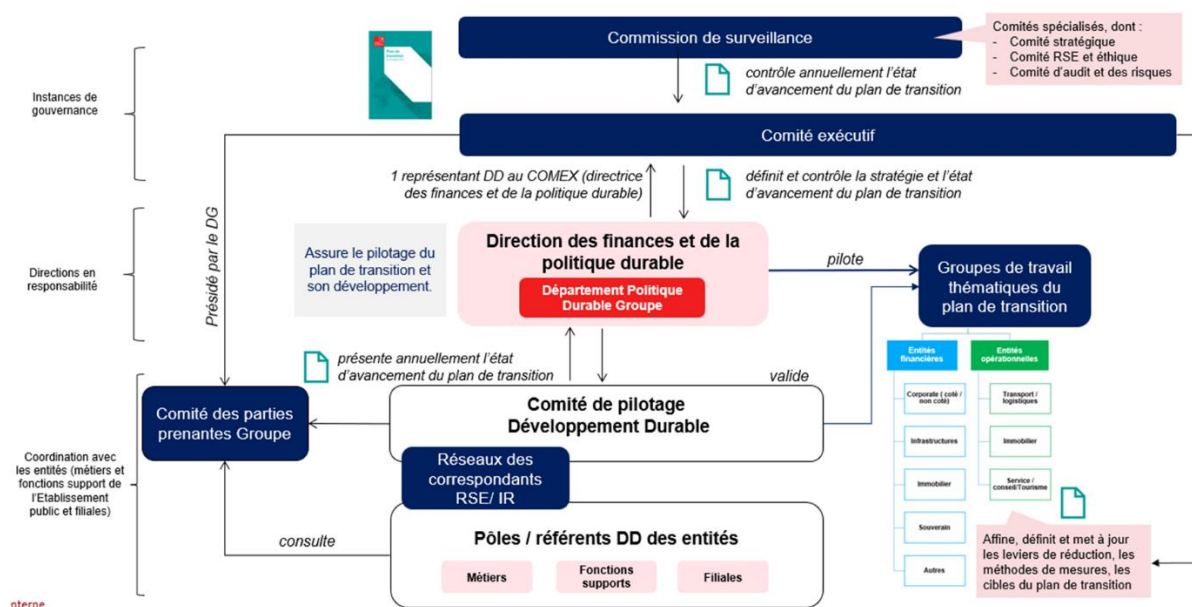
3.7 Moyens mis en place pour le suivi et le pilotage de la trajectoire carbone

3.7.1 Les principes de Gouvernance du plan de transition Groupe

Le Groupe Caisse des Dépôts rassemble de nombreuses entités actives dans des secteurs variés. Ce plan de transition constitue une première étape structurante.

La gouvernance de ce plan doit intégrer à la fois la diversité des profils des entités du Groupe et la spécificité de leurs secteurs d'activité. C'est en articulant ces deux dimensions que le Groupe pourra piloter efficacement les leviers de transition, en assurant leur suivi et leur actualisation dans le temps.

La gouvernance du plan de transition joue un rôle structurant dans la mise en œuvre du plan de transition climatique.



La **gouvernance** repose sur une organisation structurée et collaborative. La **Commission de surveillance** suit annuellement l'avancement du plan, appuyée par des comités spécialisés (stratégique, RSE et éthique, audit et risques).

Le **Comité exécutif** définit la stratégie et en contrôle la mise en œuvre, en lien étroit avec la **Direction des finances et de la politique durable**, qui pilote le plan et en présente les résultats et avancées chaque année.

Le **Comité des parties prenantes Groupe** assure la coordination avec les métiers, fonctions support et filiales. Les actions concrètes sont validées par le **Comité de pilotage Développement Durable** sur proposition des **groupes de travail thématiques établies dans le cadre de l'animation du plan de transition**, qui mobilisent les entités financières et opérationnelles.

Cette gouvernance permet un suivi rigoureux, une mobilisation collective et une intégration transversale du développement durable.

3.7.2 Animation du plan de transition

Le comité de pilotage mis en œuvre et animé par DFID a pour mission :

1. **Suivi et pilotage des trajectoires et cibles**
2. **Planification et Coordination**
3. **Communication et Engagement**
4. **Suivi et Évaluation**
5. **Conformité et Réglementation**
6. **Innovation et Amélioration Continue**

Le comité de pilotage du plan de transition définit la vision et les objectifs du plan, en précisant les résultats attendus, les bénéfices escomptés et les indicateurs de performance clés (KPI).

La Direction des Finances et de la Politique Durable (DFID) est donc en charge du suivi détaillé du processus « plan de transition » : élaboration du calendrier, allocation des ressources et coordination des différentes entités. Ainsi, l'équipe d'animation veille à une communication efficace et transparente avec l'ensemble des entités du Groupe, notamment via des actions de sensibilisation, de formation, d'engagement des équipes et de partage de bonnes pratiques.

Il met également en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour garantir le bon déroulement du plan : suivi des KPI, points de partage réguliers et ajustements si nécessaire.

Le comité de pilotage s'assure que le plan respecte les réglementations, les normes et les meilleures pratiques de la Place. Enfin, il encourage l'innovation et l'amélioration continue tout au long du processus, en intégrant de nouveaux engagements et leviers de décarbonation, issus entre autres de la mise à jour des politiques climat et des lignes sectorielles associées.

En 2025, une communauté dédiée au Plan de transition du groupe Caisse des Dépôts a également été créée afin de favoriser une dynamique d'amélioration continue et d'entraide entre les entités. Trois ateliers ont été lancés : la mesure des émissions financées des portefeuilles « Collectivités locales », l'évaluation de la rentabilité des actions de décarbonation et le calcul des émissions évitées ;

3.7.2.1 Entités financières

Dans le cas des entités financières le suivi et le pilotage se met en place sur la base des différents portefeuilles sur lesquels des cibles sont définies ou en cours de construction, et mobilisant les entités composant le périmètre de mesure. Pour les portefeuilles ne disposant pas de cibles, l'enjeu est de suivre de façon régulière les enjeux de stabilité méthodologique et de mise à jour des leviers.

Les portefeuilles :

Corporate (coté / non coté)	invest	prêt
Infrastructures	invest	prêt
Immobilier	invest	prêt
SPL / collectivités locales		
Souverain		
Autres		

3.7.2.2 Entités opérationnelles

Dans le cas des entités opérationnelles le suivi et le pilotage se met en place sur la base des différents secteurs d'activités du Groupe, dans la mesure où l'approche du Groupe sur le volet opérationnel est suivie de façon consolidée en termes de cible et trajectoire à horizon 2030-2040-2050.

Les secteurs suivis :

Transport / logistique
Immobilier
Service / Conseil / Tourisme

3.7.3 Indicateurs liés à la stratégie de transition bas carbone du Groupe

Afin de garantir un pilotage rigoureux et transparent de sa trajectoire de décarbonation, le Groupe Caisse des Dépôts a défini des indicateurs spécifiques pour suivre, mesurer et orienter la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Ces indicateurs sont structurés autour de deux volets complémentaires : les émissions opérationnelles, issues directement des activités des entités du Groupe, et les émissions financées, liées à ses investissements et à son rôle d'acteur financier de la transition.

3.7.3.1 Indicateurs – émissions opérationnelles

Afin de structurer et de piloter efficacement la décarbonation de ses émissions opérationnelles, le Groupe Caisse des Dépôts s'appuie sur quatre indicateurs clés de performance.

- Le premier, l'indicateur "raison d'être", mesure la part des émissions de gaz à effet de serre (GES) opérationnelles – couvrant les scopes 1, 2 et 3 pilotables – qui sont encadrées par une cible de réduction alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris. L'objectif fixé est ambitieux : atteindre une couverture de 95 %.
- Le second indicateur, le taux de couverture, évalue l'exhaustivité de la mesure des émissions de GES sur l'ensemble des scopes opérationnels des entités du Groupe, garantissant ainsi une vision complète et fiable de l'empreinte carbone.
- Le troisième indicateur porte sur les émissions opérées absolues, exprimées en kilotonnes équivalent CO₂ (ktCO₂e), et couvre l'ensemble des émissions opérationnelles des entités, à l'exclusion du poste 3.15 relatif aux investissements.

Enfin, le quatrième indicateur concerne la trajectoire de décarbonation consolidée du Groupe : il agrège les ambitions et trajectoires définies par chaque entité afin de construire une cible commune, cohérente avec l'objectif de neutralité carbone à 2050.

Ces indicateurs constituent le socle du pilotage climatique du Groupe CDC, assurant transparence, cohérence et efficacité dans la mise en œuvre de sa stratégie bas-carbone.

3.7.3.2 Indicateurs – émissions financées

Depuis 2022, le Groupe Caisse des Dépôts suit un indicateur stratégique destiné à mesurer l'alignement climatique de ses activités financières. Cet indicateur évalue la part des actifs financiers déjà alignés sur une trajectoire 1,5°C ou couverts par des cibles de décarbonation compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. Il a vocation à être progressivement affiné pour mieux refléter les spécificités des métiers de prêteur et d'investisseur. À l'échelle consolidée du Groupe, il agrège les financements et investissements relevant de trois catégories :

- les actifs alignés, fléchés vers la transition écologique ou déjà compatibles avec les objectifs climatiques européens à horizon 2050 (tels que les énergies renouvelables, les obligations vertes ou les actifs conformes à la taxonomie européenne) ;
- les actifs dont les contreparties ont adopté des cibles de décarbonation alignées ;
- et les portefeuilles couverts par des cibles alignées, définies selon des méthodologies reconnues et, lorsque possible, validées par un tiers. Cet indicateur constitue un levier essentiel pour piloter l'alignement progressif des portefeuilles financiers avec la trajectoire de neutralité carbone du Groupe.

3.7.4 Perspectives et renforcement du plan de transition Groupe

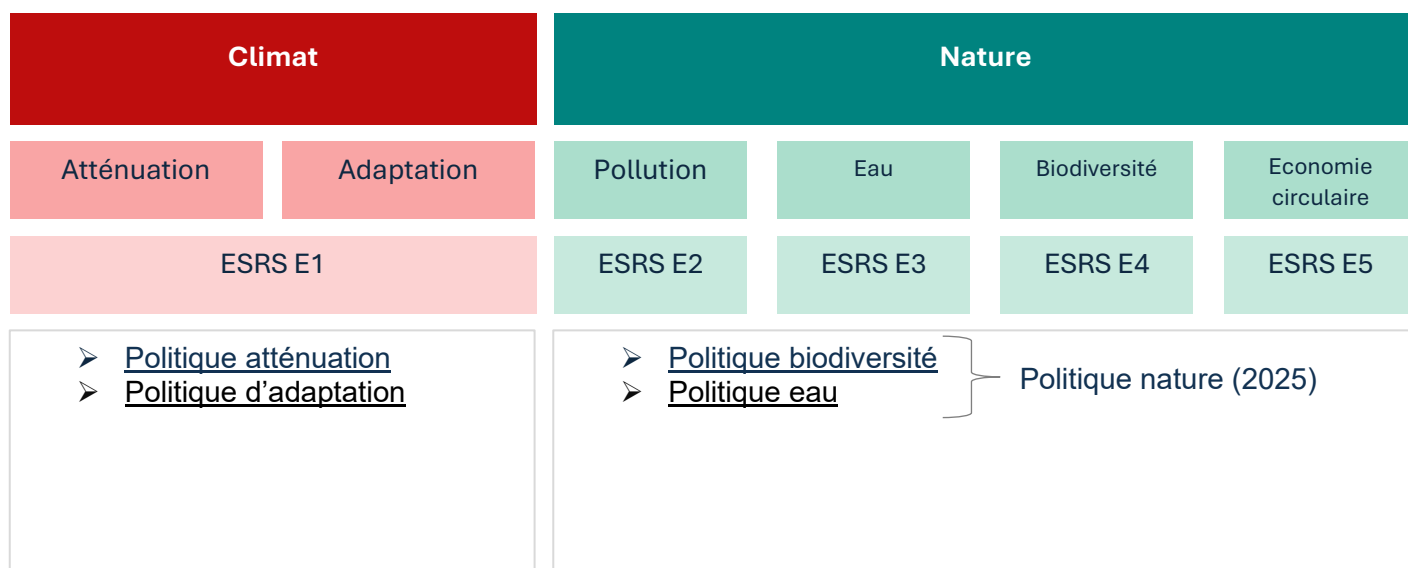
La coordination entre les entités du Groupe CDC par le plan de Transition, permet de mieux organiser les projets de décarbonation du Groupe. En regroupant les informations et les actions dans une même dynamique, ce dispositif aide à repérer les doublons, à corriger les incohérences et à faire émerger des complémentarités entre les initiatives. C'est un outil essentiel pour avancer de manière cohérente et efficace à l'échelle de l'ensemble du Groupe.

Durant les prochains mois, un travail approfondi sera mené avec l'ensemble des entités du Groupe afin de renforcer la cohérence méthodologique autour des enjeux de transition. Ce chantier visera d'abord à améliorer la mesure des émissions de gaz à effet de serre, qu'elles soient opérationnelles ou financées, en harmonisant les méthodes de calcul, les périmètres couverts et le taux de couverture des bilans carbone.

Dans le même temps, les cibles de décarbonation des différentes entités seront alignées sur l'ambition climatique du Groupe CDC, compatible avec une trajectoire de 1,5 °C, à court, moyen et long terme.

Enfin, un travail structurant sera engagé pour définir et intégrer des actions concrètes de réduction à mettre en œuvre, en quantifiant leur potentiel de baisse des émissions et en estimant les investissements nécessaires, tant en CAPEX qu'en OPEX, à l'horizon 2030.

Les politiques ESG du Groupe CDC



4 Glossaire

A

Aqua Prêts : Prêts de la Banque des Territoires pour financer des projets liés à l'eau (ex : préservation des ressources).

B

BBCA : Bâtiment Bas Carbone (label pour les constructions à faible empreinte carbone).

BREEAM : Méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments

C

CAPEX : Dépenses d'investissement (ex : rénovation d'un bâtiment).

CO₂e : Équivalent CO₂ (unité pour mesurer l'impact climatique des différents gaz à effet de serre).

CRREM : Outil d'analyse des risques carbone pour l'immobilier.

CSRD : Règlement européen sur la publication d'informations durables.

D

DNSH : Principe "Ne pas causer de tort significatif" (critère pour les investissements).

Décarbonation : Réduction des émissions de CO₂.

E

EduRénov : Programme de prêts pour la rénovation énergétique des écoles.

ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Euros : M€ (millions), Md€ (milliards).

G

Gaia Territorial : Prêt pour des projets de sobriété foncière.

GDA : Gestion d'Actifs. Cette direction de la Caisse des Dépôts gère l'ensemble des placements financiers de la Caisse des Dépôts (obligations, actions, non coté, immobilier, forêts, etc.).

GES : Gaz à Effet de Serre (CO₂, méthane, etc.).

Groupe CDC : Ensemble des entités de la Caisse des Dépôts.

L

LEED : Certification internationale pour les bâtiments durables.

M

MSS : Garanties Sociales Minimales (critères sociaux pour les projets).

MtCO₂e : Mégatonnes équivalent CO₂ (unité pour les grandes quantités de GES).

N

NZBA : Alliance bancaire pour la neutralité carbone.

Neutralité carbone : Équilibre entre émissions et absorption de CO₂.

O

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

OPEX : Dépenses opérationnelles (ex : entretien d'un bâtiment).

Objectif 1,5°C : Limiter le réchauffement climatique à 1,5°C (Accord de Paris).

P

Portefeuille : Ensemble des investissements ou actifs détenus.

R

RE 2020 : Règlementation Environnementale 2020 (norme pour les bâtiments neufs).

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises (démarche durable).

S

SBTi : Initiative pour des objectifs climatiques basés sur la science. Scope 1/2/3 :

- Scope 1 : Émissions directes (ex : chauffage).
- Scope 2 : Émissions indirectes (ex : électricité achetée).
- Scope 3 : Autres émissions indirectes (ex : déplacements des employés).

SFIL : Société de Financement Local (filiale de la CDC).

SPL : Société Publique Locale (structure de gestion locale).

STOA : Structure de financement d'infrastructures (filiale de la CDC).

Sobriété foncière : Limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

T

tCO₂e : Tonnes équivalent CO₂ (unité pour mesurer les GES).

Taxonomie européenne : Classification des activités durables (UE).

Trajectoire 1,5°C : Plan pour limiter le réchauffement à 1,5°C.

Z

ZAN : Zéro Artificialisation Nette (objectif de non-extension des zones urbanisées).

